



Le Soleil, Jean Vallières

Rodrigue Biron consultera ses organisateurs politiques après le référendum.

Biron fait le point sur son avenir politique "Le PQ est devenu le parti du bon sens"

par Claude VAILLANCOURT

L'ancien chef de l'Union nationale, devenu depuis le 3 mars député indépendant de la circonscription de Lotbinière, laissera à ses organisateurs politiques le soin de définir, après le référendum, l'étiquette politique sous laquelle il briguera les suffrages lors des prochaines élections générales québécoises.

"Après le référendum, vers le milieu du mois de juillet, je tiendrai une réunion, avec mes organi-

sateurs, pour décider ce que je vais faire", a confié M. Rodrigue Biron, dans une entrevue accordée hier au SOLEIL. "D'ores et déjà, il y a une étiquette à éliminer, c'est celle du Parti libéral du Québec (PLQ)" a clarifié, tout de go, l'ancien chef unioniste.

Refusant malgré tout de se ranger, à ce moment-ci dans le clan des fédéralistes ou dans celui des indépendantistes, M. Biron, s'il laisse volontairement durer le suspense, trouve néanmoins que le Parti québécois, c'est le "parti du gros bon sens".

"Le Parti québécois, a commenté M. Biron, a essayé de forger son image à celle du Québécois ordinaire. Il s'est déradicalisé au cours des dernières années."

L'ancien leader des troupes unionistes explique ce changement d'attitude du parti gouvernemental de la façon suivante: "Il y a quelque temps, raconte-t-il, je lisais le livre 'Bâtir le Québec'. J'y ai trouvé de nombreuses suggestions que j'avais faites comme chef de l'Union nationale mais que le Parti québécois ne voulait accepter sur le coup. A cause de l'exercice du

pouvoir, le PQ s'est tassé vers le centre, vers la droite même, et il est devenu un parti modéré autant au point de vue constitutionnel qu'au point de vue social".

Il croit que les théoriciens du PQ qui "avaient la tête dans les nuages" sont revenus, avec l'exercice du pouvoir, les deux pieds sur la terre.

"Ils ont, lance-t-il du même jet, arrêté de parler aux éditorialistes et aux universitaires pour finale-

(Suite à la page A2, 2e col.)



Kevin DRUMMOND

Kevin Drummond dira OUI

(LE SOLEIL) — L'ancien ministre libéral de l'Agriculture et des Terres et Forêts sous le gouvernement Bourassa, M. Kevin Drummond, devait annoncer, cet après-midi, son appui officiel au OUI au référendum.

Le "transfert" d'allégeance devait se dérouler dans un grand renfort de publicité en présence du premier ministre René Lévesque lui-même, de ses successeurs Jean Garon et Lucien Lessard, de même que son "parrain", M. Pierre Marois.

Il s'agit du premier ancien titulaire d'un poste ministériel sous un gouvernement libéral qui change ainsi de camp, et d'un grand (Suite à la page A2, 6e col.)



Comme la plupart des habitués des bingos paroissiaux, Mme Ghislaine Fortier ne comprend pas la logique qui a conduit le diocèse à interdire cette activité. "C'est mon seul désennui."

Ne nous enlevez pas nos bingos

par Michel CORBEIL

Hier soir, à la salle paroissiale de St-Roch, c'était soirée de bingo. Comme tous les mardis, 400 à 500 personnes sont assises coude à coude dans l'immense salle qui donne sur le Mail Saint-Roch.

La majorité de l'auditoire est composée de femmes, la plupart sont des habituées de ces rencontres. Interrogées par LE SOLEIL, toutes se sont élevées contre la décision du diocèse de Québec d'interdire, d'ici 1981 au plus tard, l'organisation de cette activité dans les locaux des paroisses de la région.

"Moi, je ne suis pas pour cette décision, proteste Mme Ghislaine Fortier, une dame de Sainte-Brigitte-de-Laval qui vient depuis quatre ans au bingo de la paroisse Saint-Roch. Je ne sais vraiment pas pourquoi 'ils' ont pris cette décision.

"Je travaille sur semaine. La fin de semaine, il n'y a pas d'autobus. Venir ici, c'est ma seule sortie. A tous les mardis, cela me repose. Cela me permet de rencontrer les gens. J'ai beaucoup d'amis ici, vous savez.

"J'arrive vers les 16h pour ré- (Suite à la page A2, 1re col.)

Le Mouvement Desjardins évite le débat référendaire

par Gilles BOVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le Mouvement des caisses populaires Desjardins a refusé hier de se laisser entraîner dans le débat référendaire en rejetant de façon très majoritaire une proposition visant à reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination.

L'arrivée impromptue d'une telle proposition devant l'assemblée générale de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, qui tient présentement ses assises annuelles à Montréal, a immédiatement soulevé une intervention du président du mouvement, M. Alfred Rouleau, qui s'est porté à la défense de la neutralité politique des caisses populaires.

Après avoir rappelé que le mouvement regroupait quelque 4,5 millions de sociétaires contrôlant des actifs de l'ordre de \$12 milliards, M. Rouleau a

souligné que le conseil d'administration de la confédération (regroupant les quelque 1,374 caisses populaires et d'économie et les 11 fédérations régionales) s'était déjà prononcé pour la stricte neutralité du mouvement sur la question constitutionnelle.

Selon le président du Mouvement Desjardins, ce serait faire courir un trop grand risque au mouvement de l'entraîner dans le débat politique. D'autant plus, soutient-il, que les Québécois peuvent exprimer leurs opinions politiques dans une foule d'autres organisations et qu'il valait mieux respecter le pluralisme politique des sociétaires.

Rappelant que le Mouvement Des- (Suite à la page A2, 1re col.)

Ralentissement du taux de croissance des Caisses populaires et d'économie Desjardins.

page G-1

Une tête vaut mieux que deux

PEKIN (AFP) — Un Chinois de 36 ans se porte beaucoup mieux depuis qu'on lui a coupé la tête le 14 décembre dernier.

Zhang Ziping était né avec deux têtes. L'opération chirurgicale réalisée dans un hôpital du Yunnan, sa province natale, pour le débarrasser de cet appendice gênant a été un succès, selon la presse locale citée par le quotidien Pékin-Soir.

Les chirurgiens ont pu sans

problème amputer cette tête supplémentaire, d'un diamètre de 8 pouces, qui s'était développée à la naissance sur le côté droit de sa véritable tête.

L'appendice était doté d'yeux et d'une bouche informés et d'un système cervical pratiquement complet. Pourtant, l'ablation de ce "cerveau de secours" n'a apparemment pas entraîné de comportement schizophrénique chez le patient.

Une explosion bactériologique en URSS, en 1979

WASHINGTON (d'après AFP et NYTNS) — En 1979, un accident dans un laboratoire ou une usine d'armes bactériologiques en URSS aurait frappé la population de la ville de Sverdlovsk, dans les monts Oural, a expliqué hier un porte-parole du département d'Etat, à Washington, M. David Passage.

Selon une publication allemande, environ 1,000 personnes auraient péri dans cet accident, provoqué par une explosion.

M. Passage a refusé cependant de préciser s'il y avait eu des victimes.

"Nous sommes en possession d'informations selon lesquelles une épidémie survenue à Sverdlovsk pourrait avoir été causée par la dispersion d'un agent biologique quelconque", s'est-il contenté de dire.

M. Passage a précisé que des discussions à ce sujet étaient actuellement engagées entre les Etats-Unis et l'URSS, et a ajouté que Washington "attendait une réponse".

Les informations concernant cette épidémie "nous sont parvenues pendant un certain temps. Nous les avons rassemblées et récemment, nous avons pensé que nous en avions assez pour parler aux Soviétiques", a-t-il conclu.

Des conversations en ce sens auront lieu dès cette semaine à Genève où Soviétiques et Américains doivent discuter des effets du traité de 1972 signé par 87 pays et interdisant la prolifération des armes chimiques depuis 1975.

Une publication ouest-allemande a récemment affirmé qu'une explosion dans une usine produisant des armes bactériologiques aurait fait 1,000 morts à Sverdlovsk, le 3 avril 1979.

Sverdlovsk est le principal centre politique et économique de l'Oural. L'accès à cette ville est interdit aux étrangers. Sverdlovsk aurait d'ailleurs été évacuée par les troupes soviétiques peu après l'incident.

Des rumeurs persistantes, démenties par le Kremlin, font état depuis plusieurs semaines de l'usage de telles armes par les Soviétiques en Afghanistan, malgré les démentis du Kremlin.

M. Passage a expliqué que les incidents de Sverdlovsk ont été "reconstitués" à partir des témoignages d'émigrants soviétiques. Il n'existe cependant aucune preuve formelle de l'accident, a-t-il dit.

Selon "Bild", le journal allemand qui fait état de l'accident, les victimes sont mortes, quatre heures après l'incident, de paralysie des poumons et des trachées artères.



Le Soleil, André Boucher

Retour de Lynn Nightingale

Elle est déjà venue à Québec pour gagner le championnat canadien de patinage artistique. Elle y revient comme vedette des Ice Capades.

page C-4

sommaire

Annonces classées	H-6 à H-17
Arts et spectacles	F-8 à F-11
Bandes dessinées	H-18
Bridge	H-17
Carrières et professions	G-3
Consommation	F-1 à F-4
Décès	H-19
Economie-finances	G-1 à G-4
Feuilleton	H-16
Hier et aujourd'hui	D-1
Horoscope	H-15
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	E-1 à E-17 et F-15
Mot mystère	H-7
Mots croisés	H-15
Où aller à Québec	F-8
Page documentaire	A-7
Patron	H-12
Pierre Champagne	A-16
Sciences	D-10
Sport	C-1 à C-11
Télévision	F-10

météo

Ensoleillé, sauf en Gaspésie et sur la Côte-Nord. Demain: beau dans toutes les régions du Québec.

détails, page H-6



Le Soleil, Jean Vallières

La guerre des coupons

Les deux grandes chaînes d'alimentation au Québec, Steinberg et Dominion, s'affrontent sur un nouveau terrain, celui des coupons-rabais.

page F-1



"Préparez vos cartes, préparez vos cartes pour la dernière année."

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Ne nous enlevez... (Suite de la première page)

server ma place. J'ai toujours la même, poursuit-elle. Lorsque je suis une semaine absente, mes amies me taquent. Si le clergé interdit les bingos, je vais demeurer chez moi: c'est mon seul désenlèvement. Vous savez, le bingo, c'est pas plus mauvais que danser. Tout le monde est assis sur une chaise: quel mal peut-on faire?"

La protestation dans l'air

"Nous ne voulons pas de cette décision du tout, explique énergiquement Mme Marguerite Julien, originaire du quartier Limoilou. C'est notre seule distraction.

"Si nous n'avons pas d'autres plaisirs, continue Mme Julien avec un large sourire, nous irons faire une vie de débauche. Peut-être veulent-ils cela? Je viens ici depuis le début, il y a huit ans environ. Si "ils" nous enlèvent cela, j'aimerais beaucoup moins les autorités de l'Eglise. Je protesterais avec grand cœur. Je ne les laisserai pas faire.

"On se connaît tous, les 40 personnes de ma gang. Nous nous rencontrons ensemble, ici. Je vais à plus d'un bingo par semaine. Cela me coûte une dizaine de dollars, mais les donner là ou ailleurs... J'aime mieux les donner à l'Eglise qu'à des étrangers. De toute façon, si les bingos vont désormais à des promoteurs indépendants, j'irai et

mon argent ira ailleurs qu'à de bonnes oeuvres."

Le curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, M. Jean-Claude Matte, nous avait pourtant prévenus, la veille: "La décision a été prise après consultation des laïcs, pas après consultation des participants et participantes de cette activité."

La grogne se fait entendre de ce côté: "Je me plaindrai, ajoute Mme Gisele Simoneau, une aide cuisinière à l'Hôtel-Dieu de Québec. Je vais chialer. Je travaille les fins de semaine. C'est la seule sortie que je peux prendre. Et, en plus, c'est un bon revenu pour la paroisse Saint-Roch."

Des alternatives?

"Si les bingos disparaissent, enchaine M. Philippe Hamel, je vais retourner à la brasserie. Moi, monsieur, j'y allais tous les soirs avec mon "chum". Depuis cinq ou six ans, je vais au bingo et je ne bois plus."

Le groupe de Mme Bernadette Boulanger, une dame âgée de 82 ans, en avait long à raconter puisque "personne ne nous force à venir. A 82 ans, il me reste encore du temps, raconte-t-elle. Si on m'ôte cela, je vais demeurer chez moi.

C'est un moyen de sortir. Je me sens de côté, à part cela, puisque je vis seule avec mon mari".

Le gérant de l'organisation à Saint-Roch, M. Wilfrid Bissonnette, n'est pas d'accord avec la directive du diocèse. "90 pour 100 sont des femmes. Elles sont ménagères la plupart du temps. C'est leur sortie, elles peuvent rencontrer leurs amis et plâcloter."

"C'est leur grosse sortie: cela leur coûte le prix des cartes, un coke et un chips. Elles ne se font certainement pas voler puisque 60 pour 100 des recettes leur sont redistribuées. Le reste revient à la fabrique de la paroisse qui s'en sert pour entretenir l'Eglise et faire des dons à des oeuvres de charité. Ça rapporte à la paroisse d'autant plus que l'assistance est composée d'à peine le quart de paroissiennes de Saint-Roch. Les autres viennent de partout: Beauport, Val-Bélair, jusqu'à Sainte-Anne-de-Beaupré."

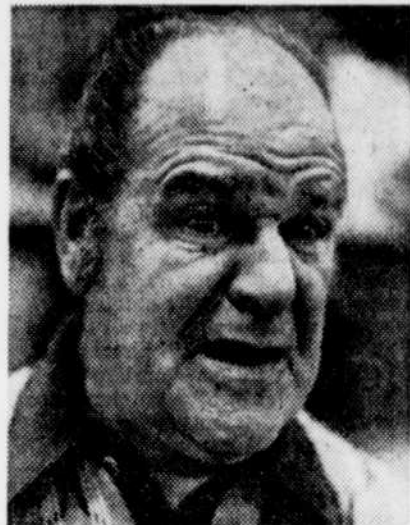
L'Eglise se mettra quelques paroissiens à dos, mais qu'elle ne craigne rien: personne n'a l'intention de "virer d' religion".

La plus touchée par la décision, c'est peut-être Guylaine Lirette. A 12 ans, elle voit son emploi menacé: "Je donne des cartes supplémentaires

aux madames qui le demandent lorsque leurs cartes ne "marchent" pas assez. Depuis environ sept mois, je gagnais \$5 chaque mardi soir. Là, je vais perdre ma job".



Guylaine Lirette, âgée de 12 ans: bientôt sans emploi?



M. Wilfrid Bissonnette, gérant depuis huit ans de l'organisation à Saint-Roch.

Kevin Drummond...

(Suite de la première page)

coup à la fois dans les milieux anglophones et agricoles.

Elu député de Westmount en avril 1970 et nommé aux Terres et Forêts la même année, il passa à l'Agriculture en 1975. Ses déboires avec son parti ont commencé aux élections de 1976, alors que M. Georges Springate le remplaça comme député de sa circonscription.

Résidant du comté de Huntingdon, il tenta de représenter le PLQ aux élections de 1978, mais l'ancien député Kenneth Fraser refusa de lui céder sa place, ce qui mit fin du moins temporairement à sa carrière politique.

Ardent promoteur du zonage agricole, il n'a toutefois pas pu mener son projet à terme. Dans une entrevue accordée au SOLEIL en août 1975, il indiquait que c'était sa première priorité.

Coincidence ou non, le Conseil des ministres décidait, la semaine dernière seulement, d'étendre l'application de la loi sur la protection des terres agricoles à toute la province.

le complet poids plume à coupe allégée



Le
31
pour
hommes

Complet deux pièces mille-raies, en polyester et coton.
Veste à revers étroits, épaules naturelles, poche poitrine, deux poches rabat.
Pantalon droit à plis. Lavable à la machine.
Rayé bleu, rayé gris. Court du 36 au 42, régulier du 36 au 46, long du 40 au 44. \$225.

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville/place sainte foy

Le Mouvement... (Suite de la première page)

jardins avait toujours avoué sa motivation à caractère nationaliste — "faire servir les capitaux d'ici à un meilleur contrôle de l'économie québécoise". M. Rouleau a invité les membres du mouvement à ne pas risquer une dispersion de ces capitaux pour des raisons politiques.

L'intervention de M. Rouleau a rapidement porté fruit puisque personne n'est venu le contredire et que la proposition a été carrément rejetée par les quelque 250 délégués ayant droit de vote. Six délégués seulement ont appuyé la motion. Heureux de la tournure des événements, M. Rouleau s'est par la suite appliqué à expliquer que ce vote ne signifiait pas un appui aux partisans du "non" mais simplement l'indication que le Mouvement Desjardins entendait rester apolitique.

Contre l'intransigeance

Plus tôt dans son rapport aux sociétaires, le président de la confédération avait profité de la tribune qui lui était offerte pour livrer un vibrant

plaidoyer contre "l'intransigeance et l'intolérance" qui, selon lui, semble s'installer sur les relations patronales-syndicales au Québec.

"Nous sommes en train d'ériger en religion l'usage de la grève et du lock-out", a lancé M. Rouleau pour décrire la situation tendue dans la-

"Le PQ est... (Suite de la première page)

ment s'adresser aux travailleurs, aux producteurs agricoles, aux petits commerçants, aux industriels, au "vrai" monde, aux Québécois ordinaires."

A son avis, la formation politique que constitue actuellement le Parti québécois n'est plus la même que celle qui avait cours lorsque l'organisation a pris le pouvoir.

"C'est un parti qui a dû suivre la mentalité et les désirs de la population du Québec" de renchérir le nouvel associé du "oui".

Il estime que le PQ a atteint "le gros bon sens" en soumettant l'hypothèse d'un deuxième référendum et qu'il rejoint ainsi la population qui décidera, quand bon lui semblera, de poser les gestes qu'elle veut faire.

"En 1980, continue M. Biron, on pose, tous ensemble, le geste de la négociation; en 1990, quelle que sera la position adoptée, les Québécois décideront en fonction de leurs besoins à eux."

Convaincu que le Parti québécois a essayé de forger son image à celle du "citoyen ordinaire", l'ancien chef de l'Union nationale porte maintenant un jugement sévère à l'endroit de son ancienne formation politique: "Elle se dirige, peu à peu, vers sa disparition en militant dans le camp du "non". Elle aurait, poursuivit-il, plus de chances de survie, comme parti politique, en appuyant le mandat de négocier une nouvelle entente basée sur l'égalité de deux peuples, comme le demande le gouvernement, parce que tous ceux qui voteront "oui" au référendum ne seront pas tous nécessairement péquistes".

"Chien de garde"

Croyant encore qu'il faudra, dans le décor politique une formation nationaliste de droite — rôle que pourrait jouer l'Union nationale si elle ne reniait pas l'histoire du Québec — M. Biron se définit pour l'instant comme "le chien de garde de la population" dans les négociations qui devront s'amorcer avec le gouvernement d'Ottawa, parce que libre de dire qui, d'Ottawa ou de Québec, bloque les pourparlers

quelle évoluent les rapports de force dans la société québécoise.

Faisant appel à la bonne volonté des parties, ce dernier a souligné qu'il était plus que temps de remédier à ces affrontements qui sont "en train de couler le bateau dans lequel nous sommes tous".

pour un nouveau partage des pouvoirs.

Il n'a pas peur de la décision que prendront les Québécois au jour tant attendu: "Le seul argument que j'ai trouvé chez les gens qui disent "non", c'est la peur de la séparation. Pour ma part, je n'ai pas peur. Si les citoyens du Québec décident en majorité d'aller dans une direction, ça ne doit pas être aussi mauvais que cela. S'ils décident d'être complètement séparés, moi, je ne m'en irai pas du Québec, ma famille va continuer à vivre au Québec et mes enfants vont continuer de vivre au Québec. Le gros bon sens de la population du Québec, pour moi, c'est sacré".

Votre loyer

Question: Je voudrais savoir si c'est le propriétaire qui doit venir chercher son loyer ou si c'est au locataire d'aller le lui porter?

Réponse: En principe, c'est au propriétaire qu'il incombe de faire les démarches nécessaires pour percevoir ses loyers, à moins que votre bail ne contienne une disposition contraire à cet effet.

Question: Nous avons 66 ou 68 F sur le thermostat et notre propriétaire ne fait rien lorsque nous nous plaignons. Que faire?

Réponse: Si, après une démarche sérieuse auprès de votre propriétaire pour avoir un chauffage convenable, vous ne parvenez pas à vous entendre vous pouvez alors faire une demande auprès de la Commission des loyers afin d'obtenir une diminution de loyer de la part de quantité de votre propriétaire.

Faites parvenir vos questions à: Votre loyer, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

le mot du jour

Une bougie

Cette rubrique a un an aujourd'hui, mais elle ne sera jamais jubilaire. Tout simplement parce que le mot jubilé ne s'applique qu'à un cinquantenaire. C'est une faute de s'en servir pour tout autre anniversaire.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE

9-7-2

Tirage de mardi

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 15h30
Samedi: 9h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Cœur de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

Discrimination à Poste-de-la-Baleine Règlement à l'amiable des plaintes portées

par Léonce GAUDREAU

Une entente à l'amiable vient d'être conclue entre le Club social de Poste-de-la-Baleine, la Commission des droits de la personne, ainsi que David Cliche et Johanne Séguin, les auteurs d'une plainte de discrimination.

C'est donc dire qu'après plus d'un an de laborieuses négociations, le club social a accepté de faire disparaître de ses règlements de fonctionnement interne tout article qui pouvait donner lieu à la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou la condition sociale, évitant de ce fait les poursuites judiciaires que s'appropriait à entreprendre la Commission des droits de la personne pour les rendre conformes à la charte québécoise des droits de la personne.

Les autorités de ce club privé ont également accepté de réintégrer dans leurs rangs les deux auteurs de la plainte, qu'ils avaient expulsés à vie après que ceux-ci aient porté ces

plaintes de discrimination au début de l'année dernière.

En contrepartie, la Commission québécoise des droits de la personne a accepté, avec le consentement des deux plaignants, de ne pas exiger le paiement de dommages exemplaires qu'elle comptait réclamer en réparation du préjudice moral et matériel que ceux-ci avaient souffert en raison de la conduite discriminatoire du club social, selon les termes mêmes du rapport soumis le 1er octobre dernier par l'enquêteur spécial de la commission, Me Jean Plourde.

Ce règlement du litige est intervenu à la suite d'une médiation spéciale en décembre de M. Normand Dauphin, le nouveau directeur de la Commission des droits de la personne au bureau de Québec qui a remplacé M. Maurice Marquis qui a dû quitter son poste pour des raisons de santé.

Jusqu'à ce moment, les autorités du club social s'étaient montrées intransigeantes face à ces accusations de discrimination envers les populations

amérindienne et inuit et on croyait que ce dossier allait se terminer devant les tribunaux.

Dossiers délicats

M. Cliche et Mlle Séguin avaient été expulsés du club pour avoir tenté de faire admettre deux Amérindiens, ce que le règlement du club interdit. Ce dossier très délicat, en raison des débats qu'il alimentait sur la nature des relations entre les populations blanche et autochtone, venait de plus s'ajouter à "l'affaire Rivest", du nom de M. Louis Rivest, ce fonctionnaire du ministère québécois des Travaux publics et des Approvisionnements (MPA) qui avait écrit un troublant dossier sur la présence blanche, en particulier gouvernementale, à Poste-de-la-Baleine.

Depuis ce temps, M. Louis Rivest a été suspendu de son poste de directeur du MTPA à Poste-de-la-Baleine, et son contrat n'a pas été renouvelé. Après avoir été longtemps en chômage forcé,

M. Rivest vient d'obtenir un poste de travailleur social pour l'hôpital de l'Ungava à Salluit (anciennement connu sous le nom de Saglou), un village autochtone situé à l'extrémité nord du Nouveau-Québec.

Le rapport Rivest a donné lieu à des correctifs administratifs internes au MTPA ainsi que déclenché une enquête policière relativement au cas de meurtres, présumément impliquant des Blancs avec de jeunes autochtones mineurs. Cette enquête n'est toujours pas terminée.

Il avait été également question que M. David Cliche n'obtienne pas un renouvellement de son contrat comme représentant du SAGMAI en raison de sa trop grande participation aux dénonciations publiques, mais il demeure toujours en poste, quoiqu'il se soumette présentement à un nouveau concours de la fonction publique pour obtenir le renouvellement de son contrat. Le SAGMAI est un secrétariat rattaché au bureau du premier minis-

tre Lévesque et chargé des affaires des autochtones.

Silence du club social

Du côté des autorités du club social, il a été extrêmement difficile pour LE SOLEIL d'obtenir des informations ou des déclarations. On accuse le journal et son journaliste d'avoir entaché la réputation du club en faisant écho à ces accusations qui, selon M. Charles Côté, ne s'appuyaient que sur des "on dit". M. Côté est le nouveau président du club, ayant remplacé tout dernièrement M. Mario Choquette qui a mené le dossier de la négociation avec la Commission des droits de la personne.

La ministre québécoise du MTPA, Mme Jocelyne Ouellet, avait déjà déclaré qu'elle ne tolérerait pas de discrimination dans les édifices gouvernementaux. Il faut en effet préciser que le club social exploite un bar dans les locaux mêmes de ce ministère. On ne sait toutefois pas si ce règlement fera taire les pressions qui étaient

exercées pour que le gouvernement oblige le club social à se trouver d'autres locaux, pas plus d'ailleurs si les autochtones, en particulier les Cris, continueront à réclamer l'ouverture d'un bar géré par eux, maintenant qu'ils auront libre accès, au même titre que les Blancs, au club social.

Il faut en effet savoir, selon le rapport de la Commission des droits de la personne, que l'accès des autochtones au club était rendu difficile par des règlements restrictifs qui ne s'appliquaient pas à la population blanche.

Ainsi, lors de l'émission ou du renouvellement d'une carte de membre à un autochtone, on faisait une enquête approfondie sur sa situation financière, l'emploi qu'il occupait, ses dettes de loyer. Le club affirmait agir ainsi à la demande même des chefs autochtones. Mais peu importe le bien-fondé de cette affirmation, ce type de discrimination ne sera plus permis, pas plus que toutes les autres formes de discrimination.

L'Illinois pave la voie au duel Carter-Reagan

(D'après AFP et UPI) — Les jeux sont faits et les États-Unis s'acheminent vers un duel Jimmy Carter-Ronald Reagan dans les élections présidentielles de novembre, estimait cette nuit les commentateurs après les importantes élections primaires d'hier, dans l'Illinois.

Une fois de plus, M. Carter a écarté par une marge de deux contre un, son concurrent pour l'investiture démocrate Edward Kennedy, l'emportant même dans la ville de Chicago dont la machine démocrate, maire en titre, était pourtant acquise au sénateur du Massachusetts. Il a obtenu 65 pour 100 des voix contre 30 au sénateur Kennedy.

Les catholiques et les Irlandais de Chicago, les juifs et les ouvriers, ont choisi en majorité le président Carter, ruinant les espoirs de Ted Kennedy qui avait compté sur l'Illinois pour atténuer ses défaites antérieures.

Du côté républicain, l'enfant du pays, John B. Anderson, élu de l'Illinois à la Chambre des représentants, a été nettement battu par M. Reagan, par 49 voix contre 36.

Pourtant, M. Anderson, comme prévu, a bénéficié de nombreuses voix d'électeurs indépendants et de transfuges du Parti démocrate, attirés par

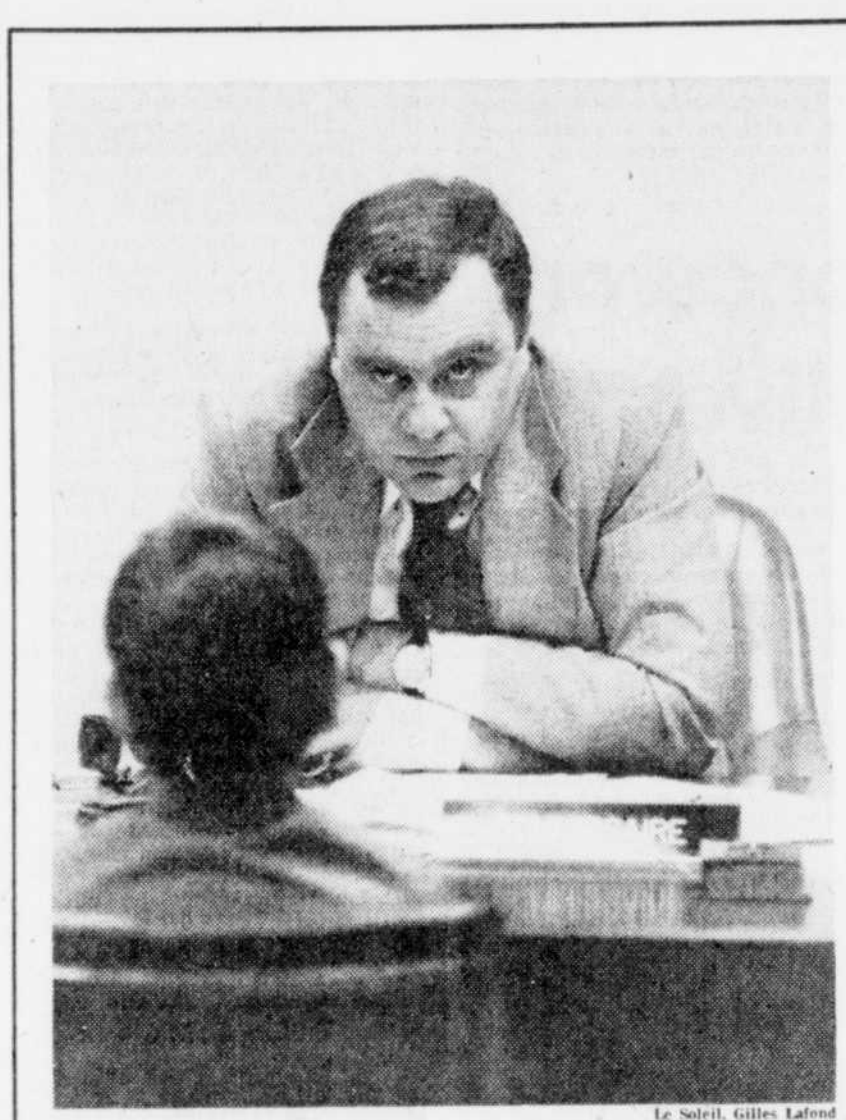
son libéralisme. Mais cela n'a pas suffi, et l'élan qu'il avait acquis au début du mois en arrivant brillant second derrière M. Reagan dans le Vermont et le Massachusetts, apparaît bien compromis.

L'ancien diplomate et directeur de la CIA, George Bush, éphémère vedette républicaine après ses succès dans l'Iowa et à Porto Rico au tout début de la course à l'investiture, est pour sa part en très mauvaise posture.

Les commentateurs politiques ne lui accordent pratiquement plus aucune chance de remonter la pente après son score désastreux de l'Illinois: à peine plus d'un dixième des voix républicaines, avec 11 pour 100.

Le sénateur Kennedy s'accroche quand même: le visage sombre et crispé, il a déclaré la nuit dernière, que le vrai référendum de la politique économique et étrangère de Jimmy Carter serait l'élection primaire de New York, la semaine prochaine.

Mais, selon le calcul de la Maison-Blanche, il faudrait désormais que M. Kennedy obtienne plus de 60 pour 100 des voix démocrates dans les primaires encore à venir, pour garder une chance d'investiture. Cette perspective apparaît pour le moins improbable.



Me Cyrille Delagé écoute attentivement un témoin d'âge mineur.

Enquête ajournée sur l'incendie de la rue des Epinettes

par Guy DUBÉ

Le commissaire aux incendies de la ville de Québec, Me Cyrille Delagé, a ajourné à une date indéterminée l'enquête publique relative à l'incendie qui a causé pour \$25,000 de dommages à un immeuble situé aux numéros civiques 86 et 88, rue des Epinettes, à Québec, vendredi dernier.

Après avoir entendu six témoins, dont deux d'âge mineur, le notaire Delagé a indiqué qu'il voulait entendre une pensionnaire de l'immeuble incendié avant de rendre une décision.

Selon l'enquêteur Jean Lepine, du Commissariat des incendies, l'incendie, qui a éclaté dans une chambre à coucher du deuxième étage, vers 14h30, serait dû "à un facteur humain, accidentel ou intentionnel". Il a appuyé ses dires sur la forte carbonisation d'une partie de cette chambre ainsi que d'un lit, où il n'y avait aucun accessoire électrique qui aurait pu occasionner l'incendie.

Un adolescent de 15 ans et sa sœur de 13 ans sont venus tour à tour raconter au commissaire ne pas savoir comment l'incendie a débuté.

La jeune fille a précisé que son frère était monté au deuxième étage et en était revenu, deux ou trois minutes plus tard. Cinq autres minutes se sont écoulées et elle a senti, au rez-de-chaussée, une odeur de fumée provenant de l'étage supérieur.

Son frère a expliqué qu'il était allé aux toilettes, qu'il n'avait rien remarqué d'anormal et qu'il était par la suite redescendu au rez-de-chaussée continuer le dessin qu'il avait entrepris.

Qui est à l'origine de cet incendie? Le commissaire n'avait pas assez d'éléments en main pour tenir qui que ce soit responsable, hier, et c'est la raison pour laquelle il a manifesté l'intention d'entendre d'autres témoins à une date qui n'a pas encore été fixée.

Québec a son territoire agricole

Le plan de zonage de la ville de Québec vient d'être approuvé par le Conseil des ministres du Québec.

C'est ce qu'a indiqué hier par voie de communiqué le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon.

La Commission de protection du territoire agricole (CPTA) et la ville en sont venues à une entente, indique le message du ministre.

Aux termes de cette entente, la superficie de la zone

verte de la ville de Québec est de 538 hectares, soit 6 pour 100 de sa superficie totale.

La municipalité possède ainsi, de l'avis de M. Garon, un potentiel de développement résidentiel pour 20 années encore compte tenu du rythme de la construction au cours des cinq dernières années.

La désignation de cette nouvelle zone verte porte à 218 le nombre des municipalités qui ont fait l'objet d'un décret du Conseil des ministres

dans le cadre de l'application de la loi 90 relative à la protection du territoire agricole.

Dans le cas de 206 d'entre elles, il y a eu entente préalable avec la CPTA.

La loi pour la protection du

territoire agricole vise à la rentabilisation et à la consolidation de l'entreprise agricole en empêchant le morcellement des lots agricoles et le démembrement des entreprises agricoles rentables.

Au cours des quinze dernières années, divers fac-

teurs inhérents au développement économique ont réduit de 30 pour 100 la superficie des fermes québécoises.

A la fin de 1978, les experts du ministère de l'Agriculture estimaient à un million d'acres la superficie des sols agricoles sous speculation.

Fiducie du Québec

Une croissance remarquable en 1979

\$479 millions d'actif. + 33%

\$3.3 milliards de biens sous gestion. + 18%

\$411 millions en prêts hypothécaires. + 28%

\$272 millions pour lesquels elle agit comme gestionnaire et conseiller financier. + 32%

\$158 millions de ventes de courtage immobilier. + 24%

140.000 plans d'épargne-retraite ou logement administrés pour son propre compte ou pour le compte de clients institutionnels.

\$100 millions de nouveaux dépôts à terme de 1 à 5 ans et une augmentation de 50% du nombre de clients.

La Fiducie du Québec... un choix de services spécialisés

Extrait du rapport annuel 1979

desjardins

SPÉCIALITÉS
Portes, chassis, tout genre de revêtement, refecton de toitures, menuiserie générale.

- ESTIMATION GRATUITE
- 20% DE RABAIS AVANT LE 1er AVRIL 1980

Jean-Pierre GAULIN
Renovation
300, Marie-de-l'Incarnation
Québec G1M 3G4 - 681-6137

AUJOURD'HUI
Voyez les cahiers publicitaires de:

- Sears
- Gem
- Woolco
- Paquet
- Steinberg
- Provigo

insérés dans cette édition

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS
Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF DE SURLONGE Dossés, complet	SPECIAL lb 2.79	POULE A BOUILLIR Congelée, éviscérée Canada, catégorie utilité, 5 à 6 lb	lb .89
BACON Econome, tranche sans couenne. Fabrication maison. Emballage 1/2 lb	.55	SAUCISSE Lard et boeuf Emballage de 1 lb	1.29
LAPINS Le meilleur choix	2.19	EPAULE FUMÉE (Genre picnic) A prix special	.99
JAMBON ROULE Fumé, genre cottage, 6 lb et plus	1.55	SPECIAL JAMBON CUIT Tranché	2.29
		DELICIEUX BOUDIN MAISON	lb .89
		GROS POULET Congelée, éviscérée Canada, catégorie utilité, 6 lb et plus	lb .99
		CUISSES DE POULET Congelées	lb .85

LUNDI au JEUDI de 8 30 à 5 30 VEN de 8 30 à 9 00 SAM de 8 30 à 17 00

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291
345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

Les charcuteries jambons **Maître** ... FRAÎCHEMENT VÔTRE!

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

en bref

Marquis maintient son appui

QUEBEC — Rompant le silence qu'il s'était imposé depuis plusieurs mois au sujet du dossier de la papeterie de la Matapédia, le député du comté de Matapédia à l'Assemblée nationale M. Léopold Marquis vient d'accorder de nouveau son appui inconditionnel à l'implantation de cette usine dans la vallée. Expliquant dans un communiqué l'absence de déclaration publique à ce sujet depuis qu'une nouvelle équipe a pris la direction de la société d'Etat Rexfor, M. Marquis veut donner la chance à M. Duchesneau et son groupe de faire leur travail sans brouiller inutilement les cartes par des interventions à saveur politique. Le député a réitéré sa confiance envers la société d'Etat Rexfor pour mener à bien l'implantation de cette industrie dans la région.

Boeuf de boucherie

BEAUCVILLE — La région de Québec-Sud n'étant à court de ressources ni de moyens pour développer à tous les niveaux du secteur une industrie bovine dynamique, il appartient à tous les producteurs de déployer tous les efforts vers un même objectif, soit de se donner un plan conjoint en 1981. C'est le message livré hier par M. Paul Bégin, président du Syndicat des producteurs de bovins de Québec-Sud. Selon lui, il faut relever ce défi, car ce n'est que par ce moyen qu'ils réussiront à se donner une

structure solide de mise en marché, une sécurité de rentabilité, une protection des investissements et un moyen de financement pour les services dont les producteurs ont besoin.

Commissaire industriel

SAINT-MARIE — La Société d'expansion de Nouvelle-Beauce a procédé à l'engagement d'un nouveau directeur général (commissaire industriel) en la personne de M. Normand Poulin, originaire de Beauceville, et qui depuis 1978 occupait le poste d'analyste financier à la BCN, à Montréal. Il succède à M. Julien Turcotte qui avait remis sa démission en décembre 1979, pour occuper la fonction de directeur général à la compagnie TEL-EL de Saint-Elzéar.

Election le jour de Pâques

FORESTVILLE — Le mariage entre les contribuables de Saint-Luc-de-Laval et ceux de la ville de Forestville sera définitivement consommé le dimanche de Pâques, le 6 avril prochain, alors qu'ils auront à élire leur premier conseil municipal. Ces deux municipalités se sont fusionnées le 5 janvier dernier, depuis, les membres de chacun des deux conseils municipaux forment le conseil provisoire. L'élection du 6 avril mettra aux prises les ex-maires, M. Marcellin Savard, de Saint-Luc-de-Laval, et M. Arthur Sauvé, celui de Forestville.

Incendie d'origine suspecte vite maîtrisé

Le début d'un incendie, hier après-midi, chez un commerçant de meubles du 35 de la rue Sault-au-Matelot, à Québec, est probablement l'oeuvre d'une main criminelle.

Quelques minutes avant que les pompiers de la ville ne soient alertés, vers 14h45, un employé de "Usameubles Agrioux" a remarqué un individu à l'allure bizarre quitter le magasin. Peu après, des flammes s'attaquaient à sept ou huit matelas situés au troisième étage de l'immeuble.

"Les dommages sont très limités", relate M. Jean Lépine, du Commissariat de la lutte contre les incendies de la ville de Québec. Le bâtiment possède un système de gicleurs qui part instantanément en cas de fumée.

"Le feu était pratiquement éteint lorsque les pompiers sont arrivés. Il y a eu des dommages par l'eau, surtout à l'imprimerie qui occupe le rez-de-chaussée. Ailleurs, c'est minime." Les flammes ont pris naissance à l'aide d'allumettes, selon toute probabilité. Les enquêteurs du commissariat possèdent une bonne description du suspect dans cette affaire.



Même la production laitière est contrôlée, selon les agriculteurs.

Des quotas de lait ça se vend aux enchères

par Réal LABERGE
de notre bureau du Soleil

LA POCATIERE — Il est exactement midi et trente. C'est le 2e jeudi du mois. Une soixantaine d'agriculteurs ont pris place dans l'amphithéâtre de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. "L'encan commence: on a 1,688 kilogrammes de quota à vendre: ça fait 3,720 livres", lance le directeur de service du Syndicat des producteurs de lait industriel de la Côte-du-Sud, M. Adrien Lavoie.

C'est bien une vente à l'encan! Mais il ne s'agit ni de meubles, ni d'animaux. La mise aux enchères portera plutôt sur des contingents de production de lait.

"L'agriculture, c'est bien compliqué, maintenant. Tout est contrôlé! Surtout en production laitière. Ne produit pas qui veut! Faut respecter les quotas. Si tu veux ne pas être mis à l'amende et si tu veux ramasser tous les subsides du gouvernement, tu dois t'en tenir à ton contingentement. On en est rendu qu'il faut acheter le droit des autres de faire du lait, pour avoir plus de rendement! Avec les quotas, on achète un droit de produire davantage et d'obtenir la prime gouvernementale."

C'est du moins ce que m'expliquent mes voisins, pendant que s'ajuste le microphone de l'encan, M. Lavoie, qui sera aidé d'une secrétaire, Mlle Paulette Hains, de Saint-Gabriel, pour l'enregistrement des ventes et le règlement des achats au comptant.

Faites vos mises!

Mais Adrien Lavoie a commencé la mise aux enchères. Ce ne sera pas fort, ce mois-ci. Il n'y a que 763 kilos (1,680 livres) de "quota non produit", et 925 kilos de "quota produit" (2,040 livres).

Le quota produit, me précisez-vous, c'est la matière grasse subventionnelle de la production laitière, jusqu'au 1er août prochain. Le quota non produit, d'autre part, ce sera le contingent de production utilisable et admis aux subsides au cours de la prochaine année, soit du 1er août 1980 au 31 juillet 1981.

"Chaque acheteur a droit à un maximum de 227 kilos, ou de 500 livres: j'attends vos mises, d'abord pour du quota non produit", rappelle l'encanier.

Un premier agriculteur glisse \$4. Puis ça monte par 50 cents jusqu'à \$6. Les voix des miseurs sont entrecoupées d'invitations à crier plus fort, ou du rituel rappel \$13.20, une fois; \$13.20 deux fois! Mais au tout dernier moment, selon une accélération croissante des offres, le prix ne monte plus que d'un cran de 10 cents, ou d'un supplément de 20 cents. Soudain, c'est \$7 le kilo (\$3.18 la livre)... 3 fois, vendu!"

L'acheteur, Paul-Emile Lafrance, de Sainte-Hélène, prend le maximum permis de 227 kilogrammes.

Du premier lot offert, il ne reste qu'un solde de 58 kilos. Une seule offre est faite: \$7... et c'est concédé!

Prix moyens

Plus tard, le prix du "quota produit" s'élève à \$7.10, puis à \$9, à \$9.25, et jusqu'à \$10, pour un prix moyen de \$8.25 le kilo (\$3.75 la livre).

Et c'est au tour du "quota non produit". Les offres commencent lentement et prudemment à \$5. Ça monte tranquillement, pas vite, jusqu'à \$15, et finalement \$14. Vendu! L'acheteur prend le maximum.

Mais au second lot, les enchères commencent à \$13, et le mouvement s'accélère. On sait ce qu'on veut payer! En regrettant de ne pas s'être décidé plus tôt, on mise plus fort! Les prix grimpent à \$14.50, puis jusqu'à \$16.45, (\$7.48 la livre). Le prix moyen payé par neuf acheteurs s'établira à \$14.70 le kilo (\$6.67 la livre).

"C'est tout, pour aujourd'hui. Au 2e jeudi d'avril, s'il y a du quota à vendre", termine M. Adrien Lavoie, en invitant les acheteurs à monter sur la scène, pour le règlement comptant entre les vendeurs de quotas et les acheteurs.

L'encan n'a duré que moins d'une heure.

Ça baisse!

Le représentant du Syndicat des producteurs de lait industriel de la Côte-du-Sud souligne au SOLEIL que le tout s'est déroulé beaucoup plus vite que d'habitude. "Parce qu'on avait beaucoup moins de monde et de quota de lait à vendre."

Ça baisse à chaque mois, depuis décembre dernier, nous précisez-t-il. Autant les prix que le nombre des participants à l'encan.

En février dernier, le quota produit s'est vendu à un prix moyen de \$9.78, et le non produit à \$15.11. Le mois précédent, en janvier, les prix respectifs atteignaient une moyenne de \$12.12 et de \$16.50.

Pourtant, les prix de l'encan tenu à La Pocatière sont de \$1 à \$15.00 supérieurs à ceux qui ont cours à d'autres ventes à l'enchère, notamment à Rimouski et Saint-Hyacinthe. "Avec le résultat que bon nombre d'agriculteurs de notre région vont lâcher et ne viennent plus ici", admet M. Lavoie.

Lors de l'instauration du système de vente à l'encan des quotas de lait, en août 1979, rappelle-t-il, la salle se remplissait, jusqu'à 400 ou 500 participants. Le fléchissement de l'assistance se fait surtout ressentir depuis janvier dernier.

M. Lavoie précise que c'est partout au même moment, le 2e jeudi du mois, à 12h30 précises, que se déroulent les encans de quota, pour éviter de trop grandes concentrations entre les mains des mêmes acheteurs.

Pourquoi on achète ou vend du quota?

Pourquoi j'ai acheté du quota, me répond un jeune agriculteur de Saint-Eléuthère? Parce que je veux augmenter le troupeau laitier que j'ai acheté de mon père. Y a des gens qui vendent leurs vaches, dans notre coin. Et si je ne veux pas payer l'amende, et produire plus de lait "payant", il me faut du quota et ne pas le dépasser en production!"

De son côté, Jean-Paul Guillemette, 58 ans, de Sainte-Hélène, est l'un des vendeurs qui a mis son quota à l'enchère. Il y a quelques mois, il a vendu ses vaches laitières. De son troupeau de 100 têtes, il a décidé d'en garder une quarantaine, les jeunes animaux, pour la production du boeuf. "On n'a pas d'enfant, et je veux rallier un peu", déclare-t-il au SOLEIL. Il gardera la terre.

Même si la vente de son quota de production de lait implique une cession obligatoire de 25 pour 100 au syndicat de producteurs, pour former une réserve contre les soubresauts de la mise en marché et du plan conjoint, l'encan lui aura toutefois rapporté plus de \$15,000.

Les mineurs se prononceront sur les offres "normatives"

par Georges ANGERS

Les mineurs en grève depuis le 4 mars dernier à la Société Asbestos de Thetford Mines se réuniront en assemblée générale demain soir, pour se prononcer sur les résultats des dernières négociations touchant les clauses "normatives" de leur contrat de travail.

Au moment où ils ont été convoqués hier en assemblée générale, il restait cependant une dizaine de clauses "normatives" à régler, dont celle

des sous-contractants qui semble encore poser le plus de problèmes.

Hier soir, les négociateurs syndicaux ont dit espérer avoir en main les réponses finales de la compagnie sur les questions normatives encore en litige, avant l'assemblée de demain soir.

Il est par ailleurs peu probable, c'était du moins l'impression hier, que les syndiqués aient en main les offres monétaires de la compagnie demain soir puisque cet élément du dossier

n'a pas encore été abordé par les négociateurs des deux parties.

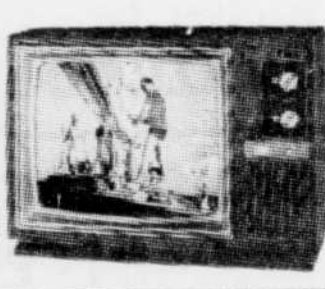
Du côté syndical, on espère que les syndiqués pourront se prononcer sur les clauses normatives du contrat sans être "distracts" par les offres monétaires de la compagnie.

D'ailleurs à ce dernier chapitre, l'écart entre la compagnie et le syndicat semble important; les syndiqués demandent en effet l'abolition du travail obligatoire le samedi soir, un bon de vie chère et une amélioration sensible du fonds de pension.

émilien
thériault inc.

SPEC LES SPECIALISTES DE L'ELECTRONIQUE

Quasar



14" télécouleur WP 3832 RW
16" télécouleur WP 4252 RW
20" télécouleur WT 5930 RW
20" télécouleur WT 5932 RW
20" télécouleur WT 9550 RW
20" télécouleur WT 5966 RW
26" télécouleur colonial WU 9525 RW
26" télécouleur contemporain WU 9520 RW
26" télécouleur de table WT 9400 RW
12" téléviseur noir et blanc



Fours
micro-ondes

Quasar

SOLDES DU PRINTEMPS
sur tous les
appareils en magasin
10% à 40%
3 jours seulement • Jeudi - vendredi - samedi

Quasar



MAGNETOSCOPES



VH 5200 portatif, enregistrement 4 heures
VK 720 caméra couleur



VH 5020 enregistrement 6 heures
VH 5150 enregistrement 6 heures
programmable 7 jours

Les quantités sont limitées
Hâtez-vous et bénéficiez d'un meilleur choix

GAGNEZ \$250

en remboursement sur l'achat d'un appareil Quasar,
effectué entre le 15 février et le 30 avril 1980.

GARANTIE 3 ANS
PIECES ET MAIN-D'OEUVRE



Téléphone: **661-0674**

3125, boul. Ste-Anne, (Giffard), Beauport, Qué.

• Cartes de crédit refusées pour cette période ou acceptées moyennant paiement du 4% du prix vendu.

GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS CHEZ

GREGG

PRIX SPÉCIAL sur panneaux d'armoires
- CHÊNE - BOULEAU de formats différents

Rabais spécial
sur modèles de fin de ligne
(discontinues)

50% DE RABAIS
sur meubles-lavabos
de salle de bains

Rabais spécial
sur différents modèles de
poignées et pentures de portes



La maison est fière de vous présenter un nouvel agent, en la personne de M. René Morency, qui a œuvré dans le domaine de la construction pendant plusieurs années.

Le Centre de l'Armoire

2645, rue Watt, Sainte-Foy
658-6924

GREGG

Heures d'ouverture: Lundi - mercredi 9h à 17h, jeudi - vendredi 9h à 21h, samedi 9h à 12h, dimanche 12h à 16h.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Cap-Rouge

Louis-Hébert: les libéraux favorables au redécoupage proposé de leur comté

Les libéraux du comté de Louis-Hébert se disent favorables au découpage proposé par la Commission de la représentation électorale, en ce qui concerne leur comté.

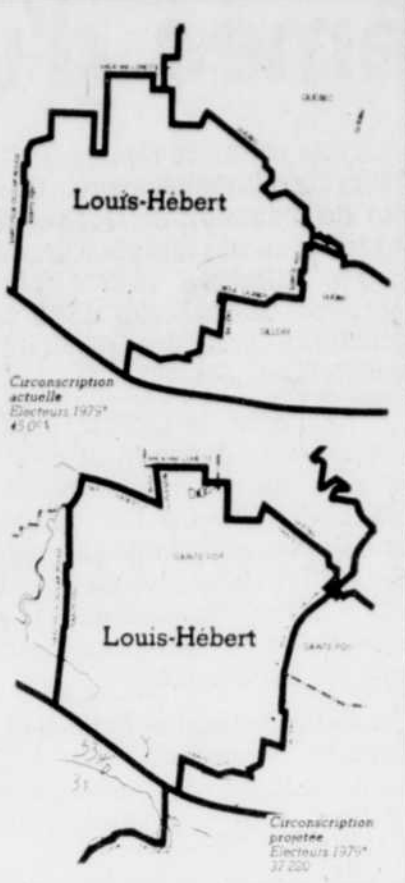
L'association de comté a donc mandaté son président, Me Jean Richard, pour faire valoir ce point de vue et appuyer les délimitations proposées.

Dans une lettre adressée à la commission, Me Richard souligne que faire passer les paroisses de Saint-Louis-de-France et de Saint-Yves au district électoral de Jean-Talon, tel que certains le voudraient, irait en flagrante contradiction avec la loi qui régit la commission.

Dans ses arguments appuyant le découpage proposé par la commission, Me Richard fait valoir, entre autres, les frontières naturelles de la délimitation publiée et qui apparaissent tout à fait heureuses.

"Elles ne tranchent ni dans la géographie physique, ni dans le vif du tissu urbain du district" explique le président.

On sait que d'ici le 31 mars, la commission doit finaliser la nouvelle carte électorale. Les libéraux du comté de Louis-Hébert ne voient pas en vertu de quel nouveau critère ou nouvelle considération, la commission se rangerait du côté de ceux qui préconisent des amputations majeures du district dans sa partie sud.



Polyvalente de Charlesbourg Les parents réclament une injonction contre les profs

par Gilles OUELLET

Le comité de parents de la régionale Jean-Talon, la présidente Claudette Bourgeois et le vice-président René Bourque, ont déposé, hier, en cour supérieure, une requête en injonction dans le but de forcer le retour en classe des 250 professeurs de la polyvalente de Charlesbourg qui ont débrayé, le 11 mars, pour appuyer l'un des leurs suspendu pour une semaine. Le tribunal doit être saisi de la demande d'injonction, demain matin.

Cette requête, dont les différentes parties concernées devaient prendre connaissance hier soir, demande à la cour d'ordonner au Syndicat des travailleurs de l'enseignement Chauveau-Charlesbourg (STEC), à la présidente Ginette Dion, et aux délégués syndicaux Rodrigue Martineau et Gervais Soucy, de faire cesser l'actuel débrayage et de demander aux enseignants de dispenser leurs cours.

Le comité de parents demande par la même requête au tribunal d'ordonner à la régionale Jean-Talon de

prendre les dispositions pour favoriser la reprise des cours.

Mme Claudette Bourgeois a expliqué, hier, que les parents veulent par ce geste "que les enfants soient à l'école au plus tard lundi". L'injonction demandée, comme tout autre moyen de pression que les parents pourraient prendre, "n'ont pour but que d'assurer la reprise des cours et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire", a dit Mme Bourgeois.

Le porte-parole des parents au niveau de la régionale a affirmé que "les parents n'ont aucune animosité envers les enseignants, la direction de l'école, et la direction de la régionale; nous voulons protéger et soutenir le droit qu'ont les enfants de recevoir des cours", a affirmé Mme Bourgeois.

Interrogée sur le financement de cet appel au tribunal, Mme Bourgeois a expliqué que le comité s'adressera s'il le faut à l'assemblée régionale des comités de parents pour obtenir de l'aide.

Entre-temps, la présidente du co-

mité d'école, Mme Huguette Roy, signe une longue lettre de huit pages qui sera expédiée à tous les parents des 3.200 élèves de la polyvalente de Charlesbourg, aujourd'hui même.

Dans cette lettre, Mme Roy dit que ce conflit est "une lutte pour le pouvoir" en soutenant que la direction de l'école n'est plus appuyée adéquatement par ceux de qui elle tient son autorité, et que le syndicat profite de la situation pour tenter de s'approprier le pouvoir dans l'école.

Pendant ce temps, la régionale et le syndicat restent sur leurs positions respectives et le conflit entre dans sa deuxième semaine.

Le syndicat exige que la suspension imposée au professeur Gauthier soit annulée et que le principal de la polyvalente, M. Champagne, remette sa démission. La régionale a maintenu la suspension imposée, a rejeté les exigences syndicales et a demandé à son directeur général, M. Robitaille, d'entamer une médiation avec toutes les parties. Le syndicat des enseignants a rejeté cette offre de médiation.

Val-Bélair envisage toujours un référendum municipal pour 1980

par Gilles OUELLET

Le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, envisage toujours de consulter ses concitoyens par voie de référendum, cette année, sur différentes questions relatives au développement de cette municipalité située au nord-ouest de Québec.

En novembre dernier, M. Dubé annonçait son intention de tenir en 1980 un référendum sur trois questions majeures: l'abolition des taxes spéciales de secteur, un programme d'amélioration des équipements communautaires de \$2,6 millions et un programme d'amélioration de rues de \$6,2 millions.

Maintenant, un mois après le mini-sommet municipal qui a permis de discuter entre autres de ces dossiers avec le député Louis O'Neill et plusieurs hauts fonctionnaires, M. Dubé a expliqué au SOLEIL qu'il tiendra le référendum prévu si le conseil municipal ne s'entend pas sur l'abolition des taxes de secteur et si les projets d'amélioration ne débloquent pas.

Taxes de secteur

Le conseil municipal est divisé sur la proposition du maire Dubé d'abolir les taxes de secteur pour les remplacer par une taxe foncière uniforme pour tous.

Les taxes de secteur coûtent entre \$1 et \$7,55 à 3.448 des 4.135 contribuables de Val-Bélair; la réforme proposée aurait réparti le fardeau fiscal sur tous avec l'imposition d'une taxe de \$1,11 du \$100 d'évaluation.

L'automne dernier, les membres du conseil ont rejeté par un vote serré cette proposition de réforme fiscale suggérée par M. Dubé, le maire a promis que les prévisions budgétaires pour 1980 qui seront connues d'ici la fin du mois fourniront des indications aux contribuables à ce sujet et obligeront les membres du conseil à se prononcer.

Équipements

Lors du mini-sommet municipal, le conseil s'est fixé des priorités dans le programme de \$2,6 millions pour améliorer des équipements communautaires. Le conseil a retenu surtout le projet de construction d'un stade couvert, au coût d'un million, et la construction d'un hôtel de ville évaluée à \$600.000. Le conseil a reporté à plus tard les projets d'une bibliothèque et d'un centre communautaire.

M. Dubé a expliqué qu'un projet de stade d'une capacité de quelque 600 sièges a été soumis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour une réalisation prévue en 1981. La municipalité espère toucher une subvention de \$150.000 au moins avec ce projet. "Il y a ici un bassin de population de 20.000 personnes sans arena, cela nous paraît donc un projet nécessaire", a déclaré le maire Dubé.

Par ailleurs, sur le programme d'amélioration des rues, le conseil attend pour les premiers jours d'avril les résultats d'une étude technique entreprise par le ministère des Transports afin de connaître l'étendue des travaux à faire. Le ministère devrait dire par la même occasion s'il versera une compensation financière à la municipalité par suite de la remise de 23,5 km de routes provinciales à Val-Bélair.

L'attitude des conseillers sur ces questions et l'importance de l'aide gouvernementale guideront le maire Dubé dans sa décision de tenir un référendum municipal, cette année.

La CSR Jean-Talon demande la nomination d'un médiateur

par Gilles OUELLET

Le comité exécutif de la régionale Jean-Talon a demandé par résolution, hier soir, au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, de nommer un médiateur qui viendrait à trouver une solution au conflit qui paralyse la polyvalente de Charlesbourg depuis neuf jours.

Les 250 professeurs de cette polyvalente ont débrayé le 11 mars et exigent notamment la démission du principal de l'école, M. Florian Champagne, avant de retourner au travail; pendant ce temps, quelque 3.200 élèves sont en congé.

Au terme d'une longue réunion, hier soir, la présidente de la régionale, Mme Raymond Giguère, a expli-

qué au SOLEIL que le comité exécutif a choisi d'en appeler au ministre Johnson en raison de l'urgence de la situation, parce qu'il s'agit d'un débrayage illégal, et parce que les enseignants ont rejeté l'offre de médiation du directeur général de la commission, M. Fernand Robitaille.

N.-D.-des-Laurentides

Ce matin, ce conflit a pris de l'ampleur. Les 75 enseignants de la polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides ont tenu une journée d'étude pour appuyer leurs confrères de Charlesbourg. Un millier d'étudiants ont ainsi été privés de cours.

Les 80 professeurs de la polyvalente d'Orsainville emboîteront le pas en

debrayant probablement pour deux jours mais à un moment encore indéterminé.

Entre-temps, les enseignants de la polyvalente de Charlesbourg ont manifesté ce matin devant le siège social de la régionale, sur la 76e Rue est; les dirigeants syndicaux informaient leurs membres sur l'injonction que demandent les parents pour forcer le retour au travail des professeurs.

Enfin, les commissaires de la régionale Jean-Talon se réunissent en assemblée publique, aujourd'hui, à 20h; les autorités scolaires devraient profiter de l'occasion pour faire le point sur ce conflit qui a éclaté lors d'une altercation entre un professeur de mathématiques et un de ses élèves.

Par téléphone
UN TEXTE BIBLIQUE
OU UNE PRIERE
24 heures sur 24
681-0152
Un nouveau service de Prière-Secours

Pensée du jour
"Il est difficile de trouver le bonheur en nous et impossible de le trouver ailleurs." (Chamfort)
Gracieuseté de
RESTAURANT LA SAUVAGERE
St-Jean-Christophe
839-7914

ACHETONS
TOUS VOS BIJOUX
EN OR
RABAIS DE
25%
sur montres
SEIKO
Place Laurier seulement
BIJOUTERIE BOILY
Place Laurier (2e étage)
656-1592
4128 A, boul. Ste-Anne, Beauport
du lundi au vendredi
de 18h à 21h

PINGOUIN
BRIN DE LAINE
DU 19 AU 27 MARS 1980
20%
sur
collection
printemps-été 1980
Carrefour Les Saules
872-4870
185, rue Racine
843-0176
5, Pl. Québec
647-1877
Pescadou
Filecosse no 5
Perle Fin
Eaux Vives
Madame
Mademoiselle
Zéphir Crylor
Coton 8 fils

LE SOLEIL à MONTRÉAL
POUR LES QUEBÉCOIS EN SEJOUR DANS LA METROPOLE
ET LES MONTREALAIS CURIUX DE LEUR CAPITALE...

EN VENTE TOUS LES JOURS CHEZ LES DEPOSITAIRES SUIVANTS:

Les Entreprises de Terminus Macy Ltée 1621, rue Berri Montréal (Québec)	Le Monde Enr. 1353, Dorchester est Montréal (Québec)	Metropolitan News Agency 1428, Peel Street Montréal (Québec)	Caron Librairie 251, Ste-Catherine est Montréal (Québec)	Dépanatèque 425, Mont-Royal est Montréal (Québec)
Station Métro Berni-Dumontigny nord Montréal, Qué.	Kiosque à Journaux Coin Papineau-Catherine Montréal (Québec)	Le Camelot 1191, Carré Philippe Montréal (Québec)	United Cigar Store 2, Ste-Catherine est Montréal (Québec)	Tabagie du Coin 1800, Mont-Royal est Montréal (Québec)
Station Métro Berni-Dumontigny sud Montréal (Québec)	Hydro-Québec 75, Dorchester ouest Montréal (Québec)	Hôtel Le Reine Elisabeth Boul. Dorchester Montréal (Québec)	Tabagie du Cercle 3585, Berni 100 Montréal (Québec)	Metro Jean-Talon 322, Jean-Talon est Montréal (Québec)
Varimag Inc. 826, Ste-Catherine est Montréal (Québec)	Albert's News Stand 131, St-Jacques ouest Montréal (Québec)	Metro-Mag Plaza Alex-Non 1500, Atwater Montréal (Québec)	Variétés Louise Edifice Cherrier 1030, rue Cherrier Montréal (Québec)	Tabagie Couche-Tard 410, Crémazie est Montréal (Québec)
Station Métro Beaudry Montréal (Québec)	K.P.M. Tobacco Shop 276, St-Jacques ouest Montréal (Québec)	Metro Atwater Macha Inc. Montréal (Québec)	Bazar St-Denis Inc. 3634, rue St-Denis Montréal (Québec)	Metro Henri-Bourassa 530, Henri-Bourassa est Montréal (Québec)
Tabagie Maison N. R. C. Edifice Radio-Canada 1400, Dorchester est Montréal (Québec)	Tabatière Cabry Inc. 150, Ste-Catherine ouest Montréal (Québec)	International News 2197, Ste-Catherine ouest Montréal (Québec)	Pan 3575, Park Avenue Plaza la Cité Montréal (Québec)	Tabagie au Coin du Tabac 603, Henri-Bourassa est Montréal (Québec)
	Multimag 1570, boul. Maisonneuve ouest Montréal (Québec)	Au Bazar 1929, Ste-Catherine ouest Montréal (Québec)	Librairie Perrault 4485, St-Denis Montréal (Québec)	Antoine Le Traiteur Gare Windsor rue LaGauchetière Montréal (Québec)
	Atlantic Tob. Gift Shops 1438, Ste-Catherine ouest Montréal 107, (Québec)	Tabagie Pharmont 922, Ste-Catherine est Montréal (Québec)	Kiosque Barbeau 406, Mont-Royal est Montréal (Québec)	

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-O. FrancoeurPrésident et directeur général:
Paul-A. AudetVice-président et trésorier:
Charles-A. PoulinRédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude BeauchampDirecteur de l'information:
Claude MassonDirecteur de l'édition:
Marcel Pénin

Québec et Sillery: les extrêmes d'une réforme

La fameuse et capitale réforme de la fiscalité municipale, accueillie par la majorité des villes et villages comme un don du père nourricier péquiste avant sa mise en vigueur le 1er janvier dernier, est mise à rude épreuve dès son application concrète dans les deux premiers budgets municipaux de 1980.

Alors que l'objectif majeur était de fournir à l'ensemble des municipalités les sources de financement nécessaires à une autonomie presque complète et à la dispensation de services plus nombreux et de meilleure qualité aux citoyens pour les années à venir, voici que des différences majeures surviennent entre les montants d'argent dont pourront profiter les municipalités, ce qui pourrait forcer à une réévaluation d'une partie de cette réforme.

Ces variations monstres risquent de créer des municipalités riches et d'autres pauvres tel qu'illustré dès le dépôt, lundi soir, des budgets de Québec et de Sillery.

Alors que, dès la première année de la réforme, la capitale du maire Jean Pelletier peut à peine boucler son budget sans hausse de taxes, même en grattant les fonds de tiroirs, pour profiter de tous les avantages de la réforme, la ville voisine de Sillery peut réduire ses taxes de 20 pour 100 en utilisant seulement 41 pour 100 des montants d'argent autorisés par cette réforme.

De façon encore plus saisissante, les écarts contenus dans la réforme fiscale municipale sont tels qu'ils forceront la ville de Québec à augmenter sensiblement ses taxes dès l'an prochain si aucune modification n'est apportée à la réforme, tandis que Sillery pourra maintenir le même niveau de taxation réduit annoncé pour cette année — sinon le réduire à nouveau — dans son budget de 1981.

Autre exemple encore plus dramatique de cette distorsion: la ville de Sillery, en plus de réduire ses taxes de 20 pour 100, réussit à gonfler son budget d'une façon anormale, soit de 40 pour 100 plus élevé cette année que l'an dernier, et à payer à même ce budget les trois quarts de ses dépenses capitales plutôt que de financer ses immobilisations par le biais des emprunts, tout ça grâce à la réforme fiscale qui l'avantage grandement.

Ces faits démontrent qu'au-delà des bienfaits fondamentaux de la réforme, un vice persiste quant à ses retombées réelles pour les grandes villes — capitales et métropoles régionales — qui risquent d'être pénalisées par rapport aux moyennes et petites municipalités du Québec.

Cela soulève à nouveau tout le problème des services rendus par les grandes villes aux citoyens de banlieue: police, circulation, entretien des rues et trottoirs, etc...

Une première réponse a été apportée par la création des Communautés urbaines ou régionales de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, avec des succès mitigés. Une deuxième tentative a été effectuée par la régionalisation des services, comme celui de la police sur l'île de Montréal, avec des résultats plus ou moins satisfaisants.

Le maire de Québec a ouvert une avenue intéressante dans son discours du budget: une formule de péréquation basée sur le calcul du partage des coûts des organismes régionaux, mais en tenant compte de l'indice de richesse et de l'effort fiscal pratiqué par les contribuables de chacune des municipalités du territoire, c'est-à-dire la Communauté urbaine de Québec dans le cas présent.

Cette retouche importante à la réforme initiale permettrait sans doute d'alléger le fardeau fiscal des contribuables de la ville de Québec, sans trop alourdir celui des citoyens des villes de banlieue.

Il est à espérer que les ministres Jacques Parizeau et Guy Tardif, auteurs de la réforme, retiendront cette suggestion et réclameront du comité conjoint Québec-Municipalités des recommandations précises afin d'apporter les ajustements nécessaires.

Cette amélioration en vue d'atteindre une plus grande équité est de loin préférable à la

remise en cause du bien-fondé global de la réforme qui pourrait être soulevée par des élus municipaux ou par des contribuables, si de trop nombreuses faillites sont découvertes en cours de préparation des budgets de cette année ou de l'an prochain.

Si les modifications réclamées par le maire Jean Pelletier sont cruciales mais risquent d'être longues et ardues, des ajustements relativement faciles peuvent être apportés et, cette fois, de la part du gouvernement fédéral.

Ottawa ne paie qu'environ 50 pour 100 de taxes sur ses biens (immeubles fédéraux, Conseil des ports nationaux, Canadien National) aux municipalités du Québec. Et encore, il est souvent en retard, comme le Conseil des ports nationaux, qui a des arrérages de sept ans à Sillery.

Les institutions fédérales sont donc de mauvais contribuables. En cette période de remise en cause du fédéralisme... rentable, Ottawa devrait imiter le gouvernement québécois et rembourser aux municipalités 100 pour 100 d'en lieux de taxes sur ses propres immeubles et au moins 80 pour 100 sur les biens de ses organismes affiliés. En plus de devenir "égal à égal" aux autres contribuables, ce serait sans doute un geste politique habile à la veille d'un certain référendum québécois.

Claude MASSON

Enjeux et Jeux

L'ardeur avec laquelle certains pays avaient décidé d'embêter le pas au projet Carter de boycotter les Jeux olympiques de Moscou semble se diluer, au fur et à mesure qu'approche l'échéance de juillet prochain.

Ainsi, à Genève où se sont regroupés huit pays opposants, assistés de quatre observateurs dont le Canada, la fameuse idée des contre-Jeux a été abandonnée au profit de simples réunions de compensation permettant aux sportifs qui n'auront pas concouru à Moscou d'avoir la chance de le faire un peu plus tard.

On n'a donc pas assisté, pour le moment, aux événements spectaculaires qu'on pouvait attendre de cette mystérieuse réunion tandis qu'à Londres, un débat très animé entourait une motion gouvernementale en faveur du boycottage et, qu'à Paris, le "gospodin" Popov, vice-président du comité organisateur des Jeux de Moscou, affirmait que les Jeux pouvaient commencer.

Pour le moment, il n'y a donc que le conseiller du président Carter, M. Lloyd Cutler, qui déclare que celui-ci a pris une décision et ne souhaite pas qu'une équipe américaine aille à Moscou, quelles que soient les circonstances.

Par ailleurs, samedi dernier, le président Kane, du comité olympique américain, a laissé entendre que l'opinion publique américaine était en train de chan-

ger sur le sujet et que, si le public américain se déclare contre le boycottage, ce qui est plus que prévisible, Washington ne manquera pas de pousser les hauts cris. Carter se retrouverait alors dans ses petits souliers, d'autant plus que le COA risque, en avril prochain, de lui opposer un refus catégorique.

Le comité olympique anglais a déjà fait connaître son opposition au boycottage et il peut s'avérer que le gouvernement canadien décide de ne pas se mouiller les pieds.

Quoi qu'il en soit, comme il est à peu près certain que les troupes soviétiques "stationneront" encore confortablement en Afghanistan, en juillet, cela n'empêchera pas nombre d'événements, à survenir d'ici là, de contribuer à dégonfler la "baloune Carter".

Il faut s'attendre à de multiples déclarations, à maintes prises de position, à des rebondissements même, d'autant plus que d'importantes échéances sont prévues jusqu'au 24 mai, date limite de clôture des engagements aux Jeux de Moscou.

Le 20 mars, réunion à Strasbourg des ministres des Sports des 21 pays du Conseil de l'Europe; le 22 mars à Bruxelles, réunion des comités olympiques européens; le 21 avril réunion du comité américain, voilà autant de dates qui feront couler de l'encre et alimenteront le suspense.

Paul LACHANCE



Polyvalente en têtes

Comme condition sine qua non de leur retour en classe, les 250 enseignants de la polyvalente de Charlesbourg exigent rien de moins, notamment, que la tête de leur principal, M. Florian Champagne. Dans une entrevue à notre journal, celui-ci refuse de se démettre mais affirme qu'il se soumettra à la volonté de son employeur, la Commission scolaire régionale Jean-Talon.

M. Champagne est fort habile. Il refille la patate chaude à l'autorité ultime (?) de la polyvalente dont le comité exécutif, s'il faut en croire le commissaire Léonard Lamy, serait à certains moments dans la manche des principaux d'écoles. M. Champagne pourrait donc conseiller ses patrons quant à son propre sort au sein d'une institution qu'il dit contrôler parfaitement.

La déclaration de M. Champagne pourrait constituer une porte de sortie qui... n'en serait pas une dans les faits. Car la requête syndicale qui ne laisse place à aucun compromis incite toute administration qui se respecte à se cabrer. Par principe, on n'obtempère pas à quelque forme d'ultimatum ou de chantage qui hypothéquerait gravement l'autorité future de la polyvalente. Mais il faut avouer que ces 3.200 élèves toujours privés de leurs cours chambardent le rituel normal d'une administration publique. L'institution doit rouvrir ses portes et vite! Du reste, les parents inscrivaient à cette fin une requête en injonction, hier.

N'en déplaise aux ensei-

gnants, la guillotine n'engendre pas de vertus pacificatrices. La polyvalente aura toujours besoin d'une tête qui reviendra aux uns, déplaira aux autres. Or celle de M. Champagne que les enseignants demandent ne semble pas, sauf erreur, faire problème du point de la clientèle étudiante et des parents. Bien plus, un certain nombre d'enseignants dénonçaient, l'an dernier, quelques maux de têtes au sein de la hiérarchie syndicale.

Cependant, la direction de la polyvalente non seulement attise le feu syndical mais elle développe un faible pour les provocations inutiles. Jusqu'ici, par exemple, elle n'a pas répondu à des assertions pour le moins troublantes, telles que formulées l'an dernier par la Ligue des droits et libertés, quant à de présumées violations des droits fondamentaux d'enseignants, d'étudiants et de parents. Par le biais de la Fédération des principaux du Québec, elle intenterait plutôt des poursuites contre le syndicat et la ligue pour abus de paroles...

Par ailleurs, comment expliquer qu'une sentence arbitrale favorable au syndicat qui avait vu, il y a deux ans, la direction embaucher des principaux adjoints (cadres), plutôt que des chefs de groupe (syndiqués), n'ait pas encore reçu l'aval complet de la partie patronale, après moult promesses d'amendements honorables de sa part? N'y a-t-il pas des problèmes urgents dans une école dont la recherche de solutions exige la fin des folies?

Jacques DUMAIS

notes de lecture

Crise d'adolescence à l'école

De l'intérieur comme de l'extérieur, on a beaucoup autopsié l'école québécoise, des dernières années, après la création du ministère de l'Éducation suivie de la démocratisation scolaire telle que préconisée par le rapport Parent, au début des années '60. Cette autopsie tous azimuts a donné naissance au livre orange du gouvernement péquiste qui, face aux ratés de la réforme Parent, conçoit l'école de demain sur le modèle d'hier mais à la mode d'aujourd'hui.

Ce parti pris en faveur d'un retour à la qualité et à la rigueur d'antan plaît aux parents qui, malgré tout, ne retiennent que le beau côté du système carré et martial, sous Maurice Duplessis, qui tranchait avec le désordre institutionnel et professionnel présent. Mais le livre orange n'aura été qu'un leurre si, dans les années '80, la résistance au changement perdure chez les acteurs qui se disputent le pouvoir scolaire, les enseignants et les gestionnaires dont le dialogue se fonde surtout sur la rigueur des conventions de travail.

Dans un livre rafraîchissant publié à la même époque que l'annonce de politique gouvernementale, René Legendre, docteur en édu-

cation, tente de persuader ces acteurs qu'ils font fausse route s'ils s'en tiennent au statu quo et situent l'éducation hors du champ de la recherche permanente, de la pensée créatrice avec l'élève individuel comme point d'appui central.

Pour Legendre, l'éducation québécoise doit s'inventer une pédagogie propre et cesser d'évoluer suivant des réformes imprécises empruntées, sans adaptation préalable, à l'Europe ou aux États-Unis. Actuellement, l'État investit \$3 milliards annuellement dans l'éducation — dont 87 pour 100 en salaires et en administration — sans se soucier le moins du monde de l'expérimentation scientifique, du sérieux des moyens d'évaluation et méthodes de travail qu'elle génère à la petite journée.

Notre éducation présente tous les signes de l'adolescence qui enserrant tout le monde y compris les penseurs eux-mêmes, du sommet de la formation des maîtres jusqu'à la base des éduqués dont on oublie souvent l'existence. Pour Legendre, l'ère de la qualité de la vie appelle la "société éducative" en remplacement de la société économique. Les remèdes aux maux de l'éducation doivent donc puiser au domaine de la créativité pluridisciplinaire.

re davantage qu'aux traditionnels elixirs économiques, politiques, syndicaux et administratifs.

Le livre de Legendre tient du rêve quand on observe la réalité de l'école. Le philosophe Jacques Dufresne illustre bien le pessimisme de certains enseignants: "...c'est seulement en fréquentant l'école qu'on peut acquérir une culture cohérente. Encore faut-il qu'il y ait de la cohérence dans l'école. Or, ce n'est plus le cas..."

Dufresne reconnaît l'évidence qu'on ne pourra jamais rétablir la discipline dans les classes si on ne la réinstalle pas en même temps à table, à l'église, dans l'écriture, dans la danse. "On ne peut pas prendre très au sérieux les parents qui réclament plus de discipline à l'école et qui, à la maison, ne savent pas freiner les fringales télévisuelles de leurs enfants."

L'auteur se demande si la société n'a pas offert un cadeau empoisonné aux enseignants en leur cédant le pouvoir dans l'école. Il établit un parallèle entre cette cession et l'abandon aux syndicats des chemins de fer, lors de l'apparition des autoroutes. Par l'impact des médias modernes, les collèges deviendront-ils les chemins de fer de l'industrie de la connaissance?

À la suite d'une enquête conduite pour le Conseil supérieur de l'éducation, de 1974 à 1976, Jeanne-Marie Gingras Audet n'a perçu de fierté à l'endroit des écoles polyvalentes cette fois, que chez certains administrateurs et commissaires d'écoles. "Dans certains cas, écrit-elle, j'avais l'impression que la grosseur de l'école et le nombre d'élèves signifiaient autant de plumes avec lesquelles on donnait le sentiment de vouloir se pavaner... et peut-être aussi autant de dollars à aller chercher."

Certes l'humanisme douteux des bâtiments scolaires a-t-il un impact sur une éducation québécoise en quête d'elle-même. Mais comme l'écrit René Legendre, ces polyvalentes de dix ans sont en train de devenir "de véritables milieux de vie possible". Faudra-t-il, comme le suggère Jacques Dufresne, s'écarter des sollicitations, faire le vide et attendre cette "seve de vie" d'une école toujours en crise de croissance?

Jacques DUMAIS

— UNE ÉDUCATION À ÉDIFIER, Éditions France-Québec, 1979.
— DES EXAMENS SANS ÉCOLES, revue Critère no 20, 1978.
— L'ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE, idem

dossiers

Référendum

L'affrontement sur la question tire à sa fin. Nous publierons au cours des prochains jours les dernières envolées des "amis" des deux côtés de l'Assemblée nationale à l'occasion de cet historique débat.

Le débat sur la question

Le PQ a bien des façons de dire OUI



gilles lesage
à québec

ministre, M. Pierre Marois, qui promet solennellement qu'un Québec souverain et associé ne coupera pas les pensions aux personnes âgées.

Et tourne le carrousel.

Tout y passe. Mais un mot est prosaïque, ou presque, du vocabulaire et de la rhétorique péquiste: indépendance. A ma connaissance, le ministre des Finances est le seul ténor important à avoir clamé que le Québec peut à la fois être indépendant et mieux vivre. M. Jacques Parizeau est l'un des rares à avoir dit clairement que la question référendaire "est une marche de plus, sur cet escalier qui nous rapproche petit à petit de l'objectif. J'ai été associé de près aux opérations qui ont rendu le Canada si peu gouvernable... C'est en me rendant compte de ce à quoi j'étais associé que je suis devenu souverainiste".

Pour tous les orateurs péquistes, ou peu s'en faut, le mot indépendance est un pelé, un galeux: cachez ce mot que je ne saurais entendre, semblent-ils dire, sauf M. Parizeau.

Par expérience et par devoir

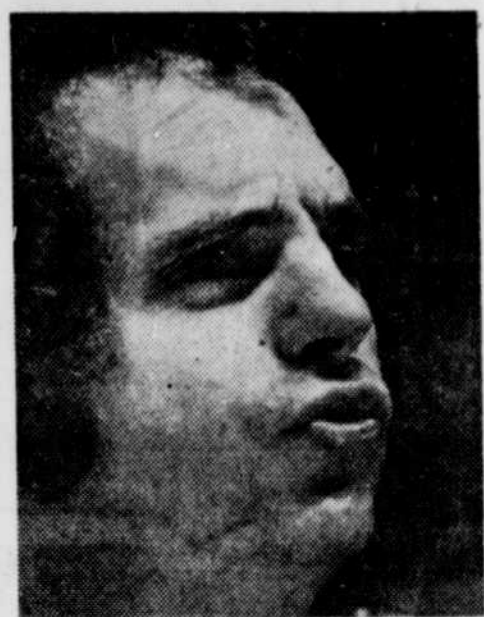
Dans la même veine sérieuse, mais d'une façon différente, il y a M. Claude Morin, le père de l'étapisme qui nous vaut tout ce branlebas de combat. Le ministre des Affaires intergouvernementales, lui, dit "oui" "par expérience et par devoir".

Tout comme M. Parizeau, il dégage de son expérience de haut fonctionnaire que "c'est le système qui est de travers, pas les Canadiens, ni les Québécois", et qu'il faut réorganiser sur une autre base les rapports Québec-Ottawa. A ses yeux, l'égalité fondamentale est impossible sous le présent régime fédéral. "Je ne suis pas devenu souverainiste par idéologie ou par sentiment, mais par expérience. Non par goût mais par devoir."

A l'inverse de M. Parizeau, toutefois, M. Morin ne mentionne pas le terme tant honni et qui fait peur au monde. Son "oui" à lui veut "conserver l'avenir ouvert" et "sera un pas essentiel dans la voie de l'égalité". "C'est un départ, non le terme d'un cheminement." Le député de Louis-Hébert se fait le plus rassurant qui soit et insiste sur le second référendum "qui fera, le cas échéant, que le Québec deviendra ou non autre chose qu'une province parmi dix".

Par exemple, un Etat québécois associé au Canada? Dans son intervention d'hier, M. Johnson a évoqué cette hypothèse, qui nous ramène aux débats d'il y a plus de dix ans. Pourquoi un deuxième référendum? demande le ministre du Travail. "Parce que les Québécois, depuis 300 ans, n'ont jamais entièrement fait confiance aux politiciens. Il y a là une certaine sagesse."

En effet, Monsieur le ministre!



Claude CHARRON



Pierre-Marc JOHNSON



Gérard-D. LEVESQUE

Le Soleil, René St-Pierre

Le goût de durer

par Claude Charron
leader parlementaire
du gouvernement

Notre folklore, M. le président, s'est développé par lui-même, replié, indépendant à l'intérieur d'un continent qui nous avait été interdit. Nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur et avons développé ce territoire qui nous appartient.

En même temps, M. le président, sur ce territoire, avec notre langue et avec notre culture, nous étions en train de faire de nous un peuple normal, s'est ajoutée la dimension unique sans laquelle un peuple normal ne peut penser se développer. Il nous a pris le goût de durer. N'est-ce pas la richesse la plus forte, la plus évidente, la moins exploitable aussi, parce qu'elle est au fond de l'âme d'un

peuple. N'est-ce pas, quand on a le goût de durer, l'énergie la plus renouvelable, un peu comme l'eau qui coule dans nos barrages, même les libéraux aujourd'hui, tout soumis qu'ils soient, l'admettent que nous avons ce goût de durer? Ils l'admettent d'une telle façon, M. le président, ils capitalisent sur le goût de durer qu'ont les Québécois au point de dire que nous pouvons demeurer une minorité éternelle, que nous pouvons ouvrir nos frontières à n'importe qui et à n'importe quelles conditions, que nous pouvons livrer notre école au libre choix ou à n'importe quel, parce que le goût de durer va finir toujours, comme il l'a toujours fait, par nous sauver.

Ce qui nous divise, si nous sommes d'accord dans cette assemblée pour dire que les Québécois ont le goût de durer, c'est que nous ici, nous ne comptons pas sur ce goût de durer comme une masse inerte sur laquelle on peut toujours se reposer en dernier lieu. Nous, le goût de durer des Québécois, avons

le goût de le développer, de le harnacher comme on harnache une rivière, de le mettre à profit, de le mettre à contribution en lui laissant pour voir, ne serait-ce que pour voir, le contrôle de nos impôts, le contrôle de nos taxes. A moins que cette richesse fondamentale, cette plus grande richesse naturelle que n'importe quel peuple peut avoir qu'est celle du goût de durer, nos amis d'en face n'aient le goût de la vendre celle-là aussi, comme ils ont vendu nos forêts, comme ils acceptent encore de vendre notre amiante et comme, demain, ils voudront vendre notre électricité. Nous avons mis du temps à la transmettre cette richesse naturelle dans notre peuple.

Un jour, M. le président, le siècle dans lequel nous sommes et l'Amérique dans son élan nous ont rejoints. Puisque ce repli nous avait sauvés, il faut bien admettre qu'il nous avait coûté cher aussi. (...)

Entrons dans les rêves du chef du Parti libéral pour un moment. Imaginons, pour un moment, que le chef du Parti libéral gagnerait le

référendum, que son vœu le plus cher de gagner les élections par la suite serait réalisé et qu'il partirait un jour, fier de cette double victoire, avec le député de Saint-Laurent, avec le député de Laurier et qu'il s'en irait négocier. Restons dans cette hypothèse. L'opposition, qui aime se faire photographier avec les premiers ministres des provinces anglaises: Ils seraient tous là pour vous accueillir, si vous arriviez, avec des fleurs artificielles, comme celles que votre livre beige a reçues; ils seraient tous là, et vous savez pourquoi. Parce que cela fait des dizaines d'années qu'ils attendent un premier ministre québécois qui leur arrive avec un non. Autour de la table, toutefois, lorsque vous y seriez — et vous le savez, parce que vous les connaissez — ils vous expliqueraient, calmement, poliment, mais implacablement, que si vous avez gagné votre référendum, que le non que vous souhaitez l'a remporté et que si par la suite vous avez gagné vos élections, c'est grâce à leur appui. On n'a rien pour rien.

Indépendance: le poison caché

par
Gérard-D. Lévesque
député libéral
de Bonaventure

Ce que nous devons faire, aujourd'hui, ce que nous devons faire dans tout ce débat, c'est de regarder si cette question correspond à la promesse du Parti québécois. Nous n'avons jamais fait la promesse d'avoir un référendum. On connaît la position qui est la nôtre: nous voulons que le Québec demeure à l'intérieur du Canada. Nous sommes contre la séparation du Québec, nous avons à cœur les intérêts véritables des Québécois et nous croyons fermement que cet intérêt des Québécois se retrouve dans le fédéralisme canadien, dans le Canada, dans ce Canada que nous allons continuer de défendre et

comme Québécois et comme Canadiens.

C'est le Parti québécois qui a fait la promesse. C'est un engagement du Parti québécois. Lorsque l'on dit que tout ceci se situe au-dessus des partis politiques, je dis: Mon œil! Pas de partisannerie, mon œil! M. le président, il y a un parti qui est impliqué, qui est identifié à une option séparatiste de souveraineté-association, d'indépendance, c'est le Parti québécois. Prenez tous les autres partis politiques au Québec et au Canada et vous n'avez pas de ces gens qui veulent briser le pays comme le Parti québécois veut le faire. C'est son option que l'on doit retrouver, cette option qui est celle du Parti québécois et qui est sa raison d'être.

Nous avons, aujourd'hui, un référendum voulu et promis par le Parti québécois. C'est le Parti québécois qui a fait la loi avec sa majorité, la loi 92 sur la consulta-

tion populaire. C'est le Parti québécois qui a établi les règles du jeu. C'est ce gouvernement, autrement dit, qui a même, au cours de ces débats, fait en sorte que, malgré vos instructions, malgré vos directives, tout se fasse de la façon que cela se passe, c'est-à-dire un exercice de propagande.

Nous allons maintenant regarder ce que notre devoir nous appelle à faire, la question proprement dite. Où est-elle? Nous l'avons ici, M. le président, au feuillet. C'est notre devoir de législateur de voir si cette question correspond à la promesse et à l'engagement du Parti québécois. Vous avez là une question, comme on l'a dit bien souvent au cours de ce débat, à cinq volets: l'égalité des peuples, c'est le drapeau au-dessus de l'édifice; ensuite, vous descendez un étage et vous avez la souveraineté, l'indépendance, ensuite, vous avez, un autre étage plus bas, l'association économique et, au sous-sol, le deuxième référendum. Mais au rez-de-

chaussée, vous avez la nouvelle entente, le mandat de négocier, le Canada. Tout ce qui est plus beau, l'affichage, au rez-de-chaussée, à la hauteur des yeux des citoyens qui passent, mais vous...

Vous avez dans cet édifice, M. le président, qui est cette question, le poison que vous savez et refusé par les Québécois. Vous avez là votre indépendance. Elle se situe en caractères très fins dans le deuxième paragraphe du préambule. C'est là que cela se retrouve, M. le président; et c'est là ce qui permettra au gouvernement actuel, si jamais les Québécois votaient oui, de dire: Vous avez voté — vous le savez, c'était écrit — vous avez donné pour la première fois une adhésion au principe de l'indépendance du Québec, de la souveraineté-association, appelez-le comme vous le voudrez. C'est ce que vous voulez par cette question.

Vous auriez pu être beaucoup plus transparents.

Beige: la couleur du mouton

par
Pierre-Marc Johnson
ministre du Travail
et de la Main-d'œuvre

Il y a ici une volonté de vivre ensemble, de faire des choses ensemble, de construire et de partager, que ce soit la musique, les textes de nos écrivains, de nos poètes, les arts, oui, mais aussi le culte de la PME, notre engouement pour le hockey, notre amour des régionalismes, c'est le succès du mouvement coopératif, c'est l'extraordinaire force d'Hydro-

Québec, ce sont ces ingénieurs québécois qui sillonnent le monde à construire des Manic et des baies James.

Etre un peuple, c'est aussi le tuteur ou le plombier qui vient du Québec et qui est en demande en Alberta, qui va travailler en Alberta, mais qui revient au Québec avec sa famille parce que quand on est Québécois, c'est ici qu'on éduque ses enfants. Etre un peuple, c'est aussi peut-être, comme moi, avoir un nom irlandais et être francophone. Etre un peuple, c'est considérer que notre gouvernement, c'est celui, d'abord, de Québec. (...)

Dire non, ce serait reculer 35 ans en arrière. Dire non, c'est

peut-être approuver le projet de livre beige qui fait du Québec une province comme les autres, ce que tous les premiers ministres du Québec, Maurice Duplessis, Paul Sauvé, Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa, depuis la dernière guerre mondiale, ont rejeté, faire du Québec une province comme les autres. N'est-elle pas significative, d'ailleurs, cette couleur beige, que le dictionnaire définit comme étant la couleur de la laine naturelle, la couleur du mouton. C'est le livre mouton du Québec, province comme les autres, qu'on voudrait nous faire approuver.

A la question que nous posent les générations de Québécois, il faut enfin poser un choix clair. Le

oui, c'est le oui à l'égalité des peuples; le oui, c'est le mandat de négocier une nouvelle entente, la souveraineté-association, le contrôle de nos taxes, de nos lois, de nos relations sur notre territoire, et également le maintien de l'ensemble économique canadien qu'il faut fortifier et auquel il faut participer. Le oui, c'est l'assurance démocratique qu'aucun changement n'interviendra dans le statut politique du Québec sans que la population n'ait à l'approuver clairement.

Pour certains, ce choix auquel nous sommes amenés est une affaire de cœur. Pour d'autres, c'est une affaire de tête. Pour moi, ce choix, c'est celui à la fois du cœur et de la tête, et cela devient tellement facile de dire oui.

Une thèse aventureuse

par Fabien Cordeau
député UN
de Saint-Hyacinthe

Bien avant que je décide de me lancer en politique active, j'étais opposé à l'indépendance politique du Québec comme solution viable aux problèmes que pose depuis longtemps cette nécessité devenue urgente de réviser en profondeur notre régime politique et constitutionnel. Depuis 1976, je n'ai pas changé d'idée. Le Parti québécois

ne m'a pas convaincu de la justesse de sa thèse constitutionnelle. Celle-ci a toujours demeuré aventureuse, pour ne pas dire dangereuse, pour le Québec et pour les Québécois individuellement.

En me présentant sous la bannière unioniste, j'ai opté pour un parti politique dont les racines québécoises sont bien connues et toujours vivantes à travers le Québec, un parti dont le programme politique est basé sur une conception de l'égalité de nos peuples fondateurs qui, loin d'exclure le Canada, englobe tout l'ensemble canadien dans une vision positive du rôle que le Québec peut et veut

jouer à l'intérieur d'un cadre fédéral plus décentralisé. (...)

Je conteste fortement l'affirmation péquiste selon laquelle tous ceux et celles qui ne partagent pas leur point de vue sont à leurs yeux des colonisés et des gens qui veulent maintenir le statu quo. Rien n'est plus faux, rien n'est plus mensonger et les gens d'en face le savent. Je connais de nombreux Québécois et de nombreuses Québécoises qui refuseront ce jeu de ping-pong constitutionnel que nous propose le gouvernement du Parti québécois. Pour autant, ils ne veulent pas du statu quo, d'ailleurs, les gens d'en face le savent très bien: il ne reste presque plus personne au

pays qui veut maintenir le statu quo en matière constitutionnelle. Toutes les provinces sans exception réclament des changements profonds tant au niveau du partage des pouvoirs qu'à celui des institutions fédérales à refaire de fond en comble.

Le Québec n'est plus seul dans ce domaine et cela, nos amis d'en face se doivent de l'admettre s'ils veulent jouer franc jeu. Nous, de l'Union nationale, croyons que le processus de révision constitutionnelle est devenu, surtout depuis la dernière année, un mouvement irréversible.

Jato

DE BONS PRIX

BOEUF HACHE

Mi-maigre

la livre

1.68

ROTI DE BOEUF

Talon d'Epaule
Coupe de Boeuf Canada "A"

la livre

1.68

SAUCISSES FUMEES

De Taillefer

la livre

1.28

TETE FROMAGEE

De Quatre Etoiles
10 oz

ch.

1.18

BIFTECK DE BOEUF ATTENDRI

Coupe de Boeuf Canada "A"

la livre

3.68

PIZZA DAVINCI

12 pouces

ch.

2.28

ROULES AUX OEUF

"Egg rolls" De Wong Wing
Boîte de 12, avec sauce

ch.

1.88

OEUF

Catégorie A, grosseur
"moyens"
la douzaine

.87

SHORTENING

Domestic
contenant de 2½ LB

1.89

JUS DE TOMATES

de fantaisie Libby's
boîte de conserve de 19 oz

.39

JUS D'ORANGE

reconstitué Kraft
bocal de 64 oz

1.95

MARGARINE MOLLE

à l'huile de maïs, Fleischmann
2 contenants de 8 oz

1.23

TOAST MELBA

régulière Grissol
emballage de 369 g

1.19

FARINE

tout usage Five Roses
emballage de 5 kg

2.99

BISCUITS WESTON

de son enrobé "Graham Square"
emballage de 600 g

1.57

CROQUADES

variétés au choix, Neilson
emballage de 255 g

1.09

RONDELLES

à la confiture Weston
emballage de 6

.79

CAFE

instantané Nescafé
bocal de 10 oz

5.99

KETCHUP

aux tomates Heinz
bouteilles de 20 oz

.89

MARINADES

sucrées Habitant
bocal de 24 oz

1.27

OLIVES

farcies, manzanilla, Habitant
bocal de 15 oz

1.67

BEURRE D'ARACHIDES

crèmeux Jato
bocal de 500 g

1.09

SAUCE PIZZA

Freddy
boîte de conserve de 12 oz

.73

OIGNONS

marinés Habitant
bocal de 15 oz

1.55

LA BELLE ÉPOQUE

ROULE AU CHOCOLAT

14 onces
Produit de notre boulangerie, frais du jour

1.29

BISCUITS AUX DATTES

Produit de notre boulangerie, frais du jour
12 pour

1.59

BRIOCHE AUX FRAISES

Produit de notre boulangerie, frais du jour
10 pour

1.39

PRODUITS JATO

HARICOTS VERTS

ou jaunes assaisonnés Jato
boîte de conserve de 14 oz

.35

PATE DE TOMATES

Jato
boîte de conserve de 5½ oz

.38

PAPIERS- MOUCHOIRS

Blanc ou jaune Jato
boîte de 200

.68



PANIER Suspendu
6 pouces

4.99 ch.



POTS ET
SOUCOUPES
6 pouces

les 2 pour 1.29

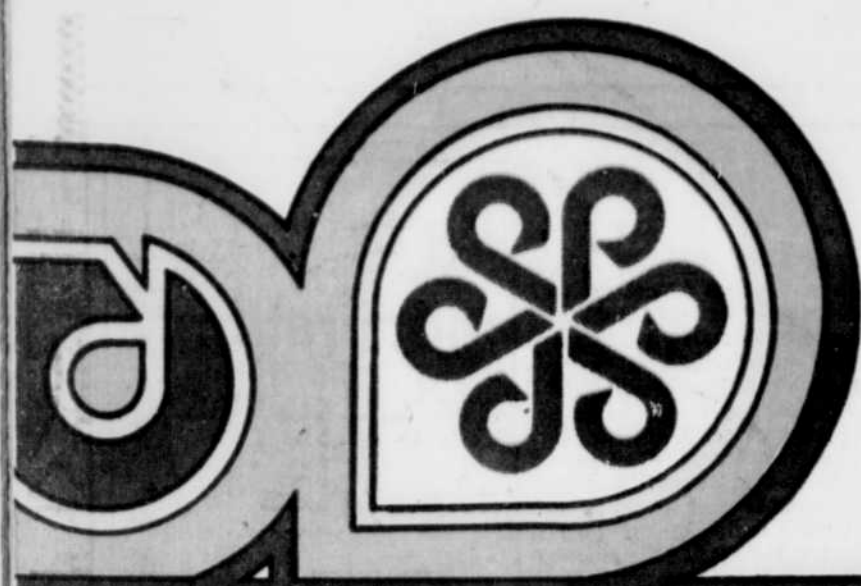
POTS ET
SOUCOUPES
4 pouces

les 2 pour .59



TERREAU AS
emballage c e

.59



TOUJOURS TOUT PRÈS

CRISTAUX

à l'orange Tang
4 enveloppes de 3,25 oz

1.14

ESSUIE-TOUJOURS

décoratif ou variété de
couleurs Scott
emballage de 2 rouleaux

1.17

FRAISES

Contenant de 1 chopine
Produit de Floride
Canada no 1

ch. .79

HONEY TANGERINES

Grosneur 176
Produit de Floride

la douz. .99

OIGNONS JAUNES

Emballage de 5 livres
Produit du Québec
Canada no 1

ch. .79

CONCOMBRES

Qualité Supérieure
Produit du Mexique
Canada no 1

ch. .29

JUS D'ORANGE

Marque Tropicana
Contenant de 64 onces
Produit de Floride

ch. 2.39

DÉTERSIF

pour lave-vaisselle All
boîte de 1,8 kg

2.99

CONFITURE DE FRAISES

avec pectine Habitant
bocal de 24 oz

1.83

LAIT

évaporé Carnation
contenant de 385 ml

.47

CHOCOLAT

Petites Joies, Mars
emballage de 12 oz

1.99

PÂTE DE FOIE

Cordon Bleu
boîte de conserve de 3 oz

.39

SAUCE POUR POULET CHAUD

Provigo
boîte de conserve de 7 oz

.23

MAIS

en épis, de choix Provigo
boîte de conserve de 40 oz

.85

BONBONS PROVIGO

menthes épaisses, écossaises, rayées, thé des bois
emballage de 250 g

.79

BISCUITS

assortis Provigo
emballage de 4 lb

3.94

SAUCE À LA VIANDE

Freddy
bocal de 24 oz

1.97

POUDING DIÉTÉTIQUE

variété de saveurs Aylmer
4 contenants de 4 oz

1.29

FEVES

germées, Montréal
boîte de conserve de 28 oz

.65

SOUPE

crème de champignons Aylmer
boîte de conserve de 10 oz

.35

MIEL NATUREL

liquide ou crémeux Apix
bocal de 16 oz

1.47

BONBONS VIAU

M.M. Cables ou guimauve cochon
emballage de 100 g

.83

BEAUTÉ SANTÉ

SAVON

à la glycérine "Le Chat"
emballage de 150 g

.55

MAXI SERVIETTES

régulière Liberté Nouvelle
emballage de 12

1.19

PÂTE DENTIFRICE

Provigo
tube de 100 ml

.89

PRODUITS SURGELÉS

BOISSON À L'ORANGE

surgelée Sunny
boîte de 12,5 oz

.55

GÂTEAUX SURGELÉS

Fiesta, variétés au choix Mc Cain
emballage de 21 oz

1.79

FILET DE MORUE

surgelé Booth
emballage de 16 oz

1.79

POTS EN GRÉS
7 ou 11 pouces
1.99 ch.
POTS EN GRÉS
5 pouces
1.59 ch.
ASSIETTES ASSORTIES
.99 ch.

PLANTES TROPICALES
3 1/2 po. **1.19** ch.
5 po. **3.49** ch.

la page des lecteurs

Etrange démocrate!

M. Maurice Hardy.

Dernièrement paraissait dans "LE SOLEIL" dans la "page des lecteurs" une lettre de vous marquée au signe de l'injure pour la journaliste Louise Picard et, au signe de l'ignorance en ce qui concerne le Chili de Pinochet versus celui d'Allende; de plus votre intolérance et votre incontinence me font douter du démocrate que vous croyez être.

Vos jugements sur tous les mots qui ont le malheur d'avoir une terminaison en "iste": communiste, socialiste et même péquiste sont trop simplistes pour que l'on puisse y déceler une pointe un tant soit peu intelligente dans votre discours. Décidément vous n'y allez pas de main morte quand il s'agit de prendre des bananes pour des oranges. Vous avez le don d'arrondir ce qui est long et pointu. A-t-on idée de mélanger autant les situations et les mots comme vous le faites.

Vous vous inquiétez que circulent au Québec autant de journaux avec autant de différences idéologiques. L'idéologie unique vous plairait-elle davantage? Serait-ce cela que vous souhaitez pour le Québec: une liberté de presse contrôlée. La vraie démocratie pour vous est celle qui s'applique à la Pinochet, qui porte des jugements rapides et des sentences expéditives? Lui, dites-vous, ne badine pas avec ses opposants. Tout ce qui bouge et s'agit quelque peu devient vite étiqueté communiste qu'ils soient syndicalistes (autres "istes" que vous devez détester particulièrement), travailleurs engagés dans de justes revendications, enfin tout ce qui ferait partie ici d'une saine opposition au gouvernement. Une démocratie sans opposition c'est cela pour vous une vraie démocratie? J'ose croire que non!

Votre radicalisme, monsieur, ne souffre pas, il va sans dire, de demi-mesure comme tout radicalisme et est foncièrement antidémocratique qu'il soit de droite comme le vôtre et celui de Pinochet que vous vous avisez de défendre de surcroît dans votre lettre, ou de gauche souvent de fois vu dans les régimes communistes que vous dénoncez de façon maladroite et empreinte de préjugés fondés sur une ignorance certaine des dictatures qu'elles soient de droite ou de gauche.

Votre discours qui accole péquiste et socialiste ou communiste, ou vous ajoutez un "kriss" pour la rime peut-être, me laisse perplexe quant à ce qu'il vous reste de tolérance, signe du vrai démocrate. Et si vous vous sentez si mal à l'aise dans le régime péquiste, personne ne vous retient, vous êtes libre de quitter le Québec cher ami. Santiago sera ravi de vous accueillir. Vos idées diffèrent peu de celles au pouvoir là-bas. En espérant que vous y resterez, pour la démocratie d'ici!

Gérald Gagnon
Saint-Michel, Bellechasse

Le dossier noir de Pinochet

M. le rédacteur en chef,

En lisant votre édition du 11 mars dernier, nous avons eu la surprise de trouver une lettre de M. Maurice Hardy qui, outre des attaques aux journalistes du SOLEIL, aux députés péquistes, au "clergé gauchiste", etc., contient des affirmations pour le moins déshonorantes pour Mme Allende en particulier et pour les Chiliens en général. Quelques amis québécois me signalent qu'il ne vaut pas la peine de répondre si ce n'est sur le mode ironique. Mais comme beaucoup de lecteurs sérieux peuvent se poser des questions, je tiens quand même à redresser quelques inexactitudes flagrantes.

1 — M. Hardy fait un rapprochement entre les Chiliens installés à Québec et "leur journal révolutionnaire La Force, qui prêche la pire haine de l'entreprise privée et des

patrons". C'est une accusation complètement fautive. Les Chiliens de Québec ne publient aucun journal. Moi-même, je n'ai jamais connu de journal appelé La Force.

2 — M. Hardy croit pouvoir discréditer Mme Allende en la traitant de "la veuve de l'extrême communiste chilien numéro 1". Il est universellement connu que Salvador Allende a été pendant toute sa vie membre du Parti socialiste du Chili, dont il fut un des fondateurs. Il a été successivement député, ministre, sénateur, président du Sénat et président constitutionnel de la République du Chili, tout en restant toujours un des leaders du Parti socialiste.

3 — M. Hardy — qui semble lire de travers — fait dire à votre journaliste que "le centre Pablo Neruda désirerait que le Chili revienne à un régime démocratique comme celui du communisme".

C'est archaïque. Le centre chilien n'a jamais dit cela, pour la simple raison que le Chili n'a jamais connu de régime communiste.

Je passe sur les éloges que M. Hardy fait de "l'excellent Auguste Pinochet" (sic). C'est son privilège. On admire qui on veut, ou qui on peut. Je signale seulement à votre correspondant que le nom de son héros est "Augusto", avec "o". Divers organismes internationaux, comme Amnesty internationale, la Croix-Rouge, etc., pourraient lui fournir d'autres informations: 40 mille personnes tuées, 100 mille personnes arrêtées, emprisonnées ou déportées, un million d'exilés... Dis-moi qui tu admires, je te dirai qui tu es.

Pour terminer, je tiens à préciser que Mme Allende est venue au Canada dans le cadre d'une campagne mondiale pour le respect des droits de l'homme au Chili. Divers

organismes, dont les églises canadiennes, exigent en effet que la situation des prisonniers politiques "disparus" soit clarifiée. La Commission des droits de l'homme des Nations unies a présenté récemment un rapport accablant sur le cas des hommes, femmes et enfants qui "disparaissent" dans des prisons clandestines dans divers pays de l'Amérique latine. Au Chili, les enquêtes menées par l'Eglise catholique ont conduit à la découverte de plusieurs cimetières tout aussi clandestins, à Lonquén, à Yumbel, à Santiago... Mais, sans doute pour votre correspondant, l'Eglise chilienne n'a aucune crédibilité et l'opinion des Nations unies ne vaut pas grand chose.

Respectueusement votre

Gerardo Alvarez
président
Centre chilien "Pablo Neruda"

Des excuses aux Amérindiens

Je lisais une remarque de Jean Lévesque intitulée "Trop coupable".

Cela concernait un article que j'avais écrit au sujet des Amérindiens. Je voudrais faire une mise au point.

Dans mon commentaire, je ne faisais pas que m'accuser de leur avoir tout volé. Je m'excusais publiquement au nom de tous ceux qui n'ont pas eu le courage de le faire avant moi comme "le dit" Lévesque (car je n'ose dire "monsieur")!

En effet, le ridicule ne nous tuera certainement pas. Ça coulera sur nous comme de l'eau sur le dos d'un canard...

D'autre part, je ne vois pas ce qu'il y a d'humiliant à avoir le cœur à la bonne place!

Contrairement à cet homme de Rimouski qui doit être très mal dans sa peau, je suis très heureux. Je n'ai pas de complexes. Je suis une femme de 23 ans, extravertie, épanouie et gâtée par la vie. J'ai un bébé adorable et un mari hors pair.

Je vis en paix avec moi-même, avec les autres, et en coalition avec la nature. Une personne normale quoi!

Je ne suis pas complexée, comme vous l'avez dit gratuitement. Je suis simplement honnête et sensible. Contrairement à vous, Jean Lévesque, je reconnais mes origines et je les admire.

S'il y a tant de guerres dans le monde, c'est que notre planète est peuplée de trop d'hommes de votre acabit. J'espère ne pas vous avoir ébranlé au point d'avoir fêlé votre cœur de pierre.

Marie-Thérèse Darveau Lemelin
Saint-Etienne-de-Lauzon

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec G1K 7J6.

Les Chiliens méritent notre accueil

Monsieur Hardy,

Voici quelques questions auxquelles j'aimerais que vous répondiez pour nous prouver votre bonne foi à la suite de la lettre que vous avez écrite au journal LE SOLEIL.

Avez-vous vécu sous le régime Allende, au Chili?

Avez-vous vécu sous le régime Pinochet, au Chili?

Comment se fait-il que l'exode

des Chiliens ait commencé sous le régime du "libérateur" Pinochet?

Connaissez-vous personnellement ces gens qui ont fui devant le "libérateur"?

Croyez-vous à la liberté de la presse?

A titre de Québécoise, je suis fière que nous ayons accueilli ces Chiliens qui ont souffert et qui souffrent encore de l'éloignement

de leur pays qu'ils aiment. J'en connais suffisamment, de ces Chiliens, pour vous dire qu'ils ont le cœur rempli d'amour, qu'ils se reconstruisent une vie à notre dimension et que la haine qu'ils rencontrent les blesse énormément.

Puissent ces questions trouver une réponse et un peu de réflexion qui effaceront l'implacable haine que vous exhalez.

Carmen A. Morin
Québec

Pourquoi pas "l'excellent Hitler"

Cher monsieur Hardy,

Je lis aussi LE SOLEIL depuis quelque temps déjà, mais j'avoue ne jamais avoir remarqué de "promotion pour la doctrine de Marx, Lénine et compagnie" dans ce journal. Par contre, vos propos à vous sont ceux d'un vrai fasciste, ou je n'y connais rien. Vous parlez de "l'excellent Augusto Pinochet", sans blagues, et pourquoi pas l'excellent Adolph Hitler ou l'excellent ex-chah d'Iran?

Vous êtes-vous seulement informé du climat politique du Chili sous "l'excellent Augusto Pinochet"? Je sais que ce dernier ne badine pas avec les communistes; il les torture et les fusille. Quant à vos divagations sur les péquistes, les socialistes, les journalistes et même... le clergé gauchiste, ça ne s'avale pas, même "avec du sucre". Quand vous dites "Ceux qui ne sont pas contents du socialisme, déjà beaucoup trop envahissant et contraignant que nous subissons ici, n'ont qu'à s'en aller pendant qu'ils peuvent encore le faire", est-ce à dire que vous vous préparez à quitter le pays?

Franchement, Monsieur Hardy, je vous trouvais beaucoup plus drôle avec votre ami Lorell.

Daniel Rompré,
Matane

Des parents de Château-d'Eau inquiets

M. Jean-Marie-Beaulieu, maire
Cité de Loretteville.

Le 10 décembre dernier, le comité d'école de l'école Château-d'Eau communiquait verbalement ses préoccupations relatives à la sécurité des enfants fréquentant cette école, à M. Gérard Castillou, policier enquêteur sur la sécurité. M. Castillou devait réfléchir aux problèmes que nous lui soumettions et nous faire connaître ses solutions dans les journées subséquentes.

Un mois plus tard, n'ayant reçu aucune réponse de M. Castillou, le comité d'école décida d'adopter une résolution et de faire parvenir copie de cette dernière, de même qu'une lettre réitérant l'urgence des problèmes, à ce monsieur, dont copie à M. Gilles Martel, directeur des services de la municipalité, et à vous-même en votre qualité de maire de Loretteville.

Les Jeux d'hiver, oasis de fraîcheur

M. le rédacteur en chef,

Les Jeux olympiques d'hiver 1980 furent une oasis de fraîcheur dans un hiver chaud!

Je ne veux pas "couvrir" ces Jeux à tous les points de vue. Je veux tout simplement souligner un peu ce que les commentateurs et les spécialistes m'ont fait découvrir: le côté humain des participants et des participantes.

Ici, dans l'Est du Québec, nous

sommes déjà pas mal sensibilisés à des Jeux de différents niveaux. Il faisait bon pouvoir aller plus loin, sans se déplacer.

Pour nous avoir permis de participer à de tels spectacles artistiques, je me permets de décerner à Mme Francine Bélair une médaille de vermeil.

Marcel Lavallée
Ville de Gégis, Qué.

De la modération, M. Hardy!

M. Maurice Hardy.

Un peu de modération et de nuance aurait sans doute été utile à votre lettre parue le 11 mars. Etant un "Jecteur du SOLEIL depuis toujours" (sic) ne pensez-vous pas que c'est votre habitude qui vous fait associer communisme et dictature? La confusion constante que votre écrit entretient entre communisme, autoritarisme et économie non libérale m'apparaît très significative sur ce point. Faute de pouvoir signaler une à une toutes les associations farfelues que vous faites ("Krisse de péquistes" — journalistes "rouges" — exilés chiliens, etc.) voici quelques distinctions à bien établir dans votre discours.

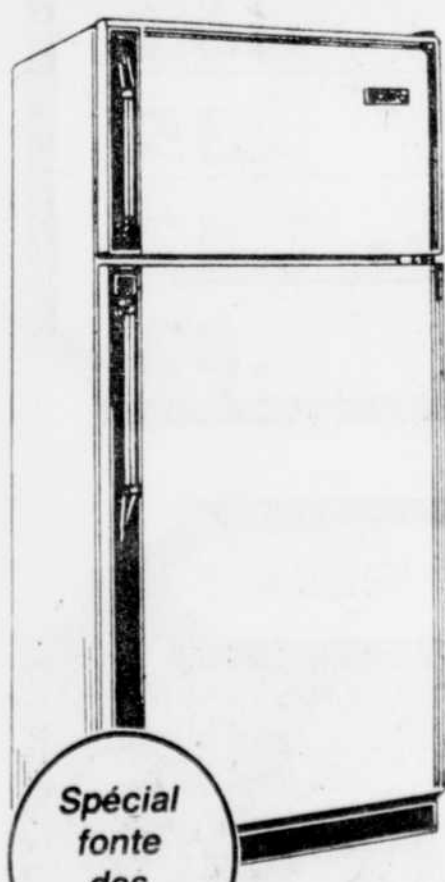
Le communisme est un système politique qui a comme particularité d'étatiser les moyens de production (terres, mines, usines, véhicules, etc.). Ce processus s'effectue rarement sans difficulté, mais en ce qui concerne le Chili, il s'opère suite à la volonté légitime d'une majorité de Chiliens. Après les élections de 1970, le silence ne fut pas imposé même si l'unanimité n'était pas faite sur le projet de société d'Allende. Le silence vint plus tard, avec le coup d'Etat de "l'excellent Augusto Pinochet" (sic).

L'autoritarisme est le caractère d'un gouvernement qui abuse de son pouvoir. Les Chiliens savent ce que ça coûte depuis que leur armée, sous la pression des minorités possédantes du pays (ex: la multinationale ITT), est allée instaurer un régime politique basé sur l'absence de démocratie et la force brutale.

Dans une économie non libérale, les décisions économiques importantes sont simplement prises par l'Etat ou par les groupes de travailleurs plutôt que par quelques intérêts privés. S'il est question de haine de l'entreprise privée dans La Force, je serais surpris de trouver la promotion de ce journal dans LE SOLEIL. S'il est question de différence dans le niveau de vie lorsqu'un pays fait le choix entre une économie libérale, mixte ou socialiste, comment des siècles de capitalisme privé au Chili ne sauraient-ils pas mettre le niveau de vie des Chiliens au-dessus de celui des Suédois, des Danois ou des Allemands?

M. Hardy, vous trouvez le socialisme trop envahissant et trop contraignant, vous trouvez que les médias font la promotion de Marx, Lénine et compagnie: le manque de nuance de vos propos ne peut certainement pas favoriser le bon entendement des Québécois. Pour justifier la dictature de Pinochet par la prise de Kaboul par les Soviétiques, il faut vraiment que le rouge vous monte à la tête.

Pierre Croteau
Sainte-Foy



Spécial
fonte
des
prix

RFD-17

Réfrigérateur

Sans-Givre Vénus.

Moteur-compresseur garanti 10 ans. Capacité totale: 16,4 pi. cu. Réfrigérateur 12,3 pi. cu. Congélateur 4 pi. cu. 3 clayettes réglables en porte-à-faux pleine largeur. Autres avantages comprennent: compartiment à beurre 3 températures, 2 ouïers et 8 balconnets de portes. Roulettes de déplacement avant et arrière. Nouvel isolant réduit la consommation d'électricité.



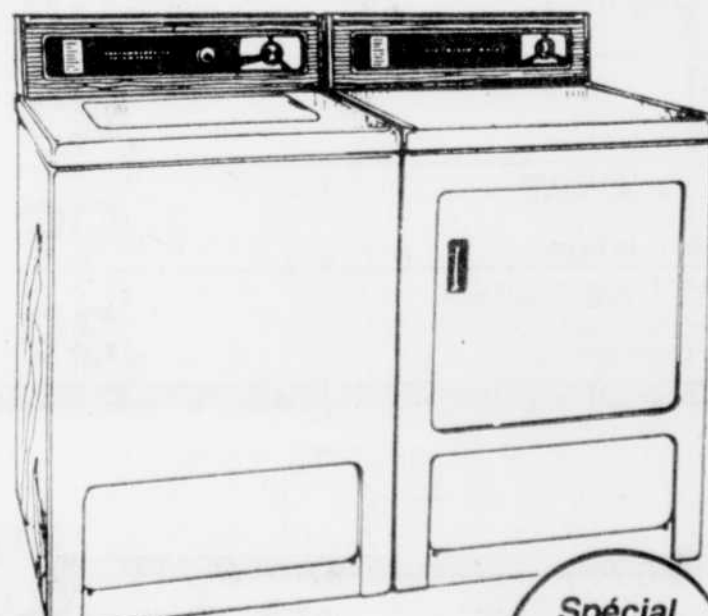
Spécial
fonte
des
prix

CS-373 Cuisinière Apollo de 30". Four autonettoyant à pyrolyse. Éléments de surface amovibles dont 1-6 po. (15,2 cm), 1-8 po. (20,3 cm) à chauffe-rapide et 1-6 po. à mijoter. Horloge numérique et minuterie. Mise en route du four automatique — Cuisson — Gardé chaud. Thermomètre sonde Garde-Rôt.

Achetez des appareils électroménagers neufs et profitez d'une généreuse allocation d'échange pour vos modèles usagés.

ROY
Profitez
de la vie

... et de la fonte
des prix
chez G.J. Lemieux!



Spécial
fonte
des
prix

WDS-18 & DTS-11 Laveuse et sècheuse automatiques Perfection. Cuve de 18 lb. Minuterie à 3 cycles: "normal", "tissus infroissables", "tricot et linge délicat". Sélecteur de niveaux d'eau. Minuterie de séchage à 3 cycles et 3 températures. Filtre à charpie facile d'accès. Puissant moteur électrique.

Attention spéciale aux nouveaux mariés... beaux choix d'ameublements

glemieux
15, rue St-Louis, Lévis
Tél.: 837-8821

Des prix spéciaux
sans précédent dans
tout le magasin.

prestige

Généreuse
allocation d'échange.

faits divers

Pots-de-vin versés à la Société des alcools: 26 accusés

MONTREAL (d'après CP) — Vingt-six fournisseurs de la Société des alcools du Qué-

bec ont été accusés d'avoir versé des pots-de-vin totalisant \$12 million aux

fonctionnaires de la Société et de l'ex-Régie des alcools du Québec.

Les compagnies, dont certaines sont bien connues, comme Joseph Seagram, Corby et John de Kuyper, ont, par la voix de leurs avocats, enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Un procès aura lieu devant un jury.

Les présumées offenses criminelles sont survenues entre 1962 et 1977, sous les gouvernements libéral et unioniste et la plupart impliquent la Régie des alcools du Québec, qui a précédé l'actuelle Société des alcools, créée en 1973.

Chaque compagnie est accusée d'avoir versé des pots-de-vin aux fonctionnaires gouvernementaux en échange

de leur aide pour conclure certains marchés et divers accords en décaissant. Les transactions se faisaient sans l'accord écrit des hauts fonctionnaires de la société ou de la régie.

Sans nommer aucune compagnie ou fonctionnaire, la Sûreté du Québec a indiqué que des accusations pourraient être portées contre certains individus un peu plus tard.

Ces accusations sont l'aboutissement d'une longue enquête menée conjointement par la Sûreté du Québec et la Commission d'enquête sur le crime organisé.

La plus grosse "récompense" soit \$208,629, aurait été versée par John de Kuyper

et Sons Ltée. Des montants de \$152,089 par les distilleries Corby Ltée, \$129,529 par les distilleries Schenley, \$112,504 par la distillerie Thomas Adams Ltée, et de \$109,249 par Joseph E. Seagram and Sons Ltée auraient été illégalement versés aux fonctionnaires provinciaux.

L'acte d'accusations révèle aussi que \$76,266 ont été versés par La distillerie McGuinness Ltée, \$64,305 par Herdt and Charlton Ltée, \$62,011 par les distilleries Alberta Ltée, \$51,879 par les distilleries Melville Ltée, \$50,307 par International Spirits and Wines Ltée, \$32,453

par la distillerie Meaghers Ltée, \$27,095 par Canadian Distillers Ltée et \$27,057 par la Distillerie Montmorency Ltée.

Au nombre des accusés figurent aussi F.B.M. Distillers Co. Ltée, Les vins Jordan du Québec Ltée, la Maison

Sécrestat Ltée, Importations Québec Inc., Philippe Dandurand Inc., Les Agences Melquat Inc., Calvert of Canada Ltée, T.G. Bright and Co., Les Vins Calona Inc., Les Vins André du Québec Ltée, Les Importations Polaris Ltée, Albert Robinson Co. et Gabriel Boussion Inc.



Heureux dénouement

Un policier de Daytona Beach ramène Ronald Petro, de North Bay, Ontario, à ses parents après avoir retrouvé le gargonnet de 12 ans, kidnappé par une adolescente de 15 ans dans un stationnement d'un centre commercial. La jeune fille a été appréhendée hier, à Orlando, dans l'Etat de la Floride.

Douze arrestations pour fraudes sur accidents fictifs

MONTREAL (d'après CP) — Douze hommes de la région de Montréal ont été arrêtés, hier, relativement à ce que la Sûreté du Québec a appelé un réseau de fraudeurs se spécialisant dans la collecte d'argent à partir d'accidents d'automobile fictifs.

Selon la police, le réseau a fraudé des compagnies d'assurances pour plus de \$200,000 et a volé aussi des voitures. Des automobiles et des pièces d'automobiles pour une valeur de plus d'un million de dollars ont été saisies au cours d'une série de descentes effectuées lundi soir.

Le réseau se servait, semble-t-il, du constat amiable, utilisé depuis peu pour faciliter les réclamations à la suite d'accidents n'ayant causé que des dommages matériels.

Un policier a raconté que le groupe a commencé par acheter des autos luxueuses de dernier modèle qui avaient été très endommagées dans des accidents et vendues comme ferraille.

"Ils gardaient les véhicules pendant un certain temps, puis écrivaient au gouvernement que les autos avaient été réparées et pouvaient maintenant rouler. Les véhicules qui n'avaient pas été réparés, étaient montés un à la fois à l'arrière d'un camion, puis jetés dans un fossé, en simulat un accident dans lequel la voiture était de nouveau "une perte totale", a poursuivi le policier.

Les compagnies d'assurance payaient entre \$12,000 et \$15,000 pour chaque réclamation.

Un Canadien a péri dans l'avalanche de Chamonix

CHAMONIX, France (AFP) — L'une des victimes de l'avalanche qui a fait deux morts, dimanche, à l'aiguille des Drus (massif du Mont-Blanc), est un Canadien de 25 ans, Peter Noël, de Stratford, Ontario.

Le corps de Peter Noël a été retrouvé, mais celui de son compagnon était toujours recherché, hier, par 40 sauveteurs. On pense qu'il a été précipité dans une crevasse qui a été recouverte par la coulée de neige.

(Annonce)

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse. Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse disgracieuse et ne vous aide pas à retrouver la

svelte de votre ligne, si les livres et les poudres disgracieuses de graisse disgracieuse ne semblent pas disparaître comme par magie du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Si l'homme est un roseau
la femme serait une rose ... elle?

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

communication... réflexion... orientation...

MME CELINE VANASSE, I.S.P.
CONSULTATION PSYCHO-SOCIALE

Un organisme privé professionnel pour répondre aux besoins de personnes ou de couples qui sont face à des décisions à prendre, des choix à effectuer ou des difficultés personnelles à résoudre.

809 avenue Royale, Beauport
C.P. 5196, QUÉBEC G6B 6B5 667-6574

ce n'est pas une imitation

Il y a déjà belle lurette que le beau temps est installé à Place des Quatre Bourgeois... Ça sent la bonne affaire! Si vous êtes friands d'une mode au point, à la recherche de nouveautés dans tous les domaines, vous devriez donc rapidement un client assidu. Présentement, c'est la fête du printemps à Place des Quatre Bourgeois, c'est l'été des folles aubaines. Goûtez au cachet singulier de Place des Quatre Bourgeois et vous aussi, vous direz comme Jean-Guy Moreau (Place des Quatre Bourgeois, c'est pas une imitation).

place des XXXXX
quatre-bourgeois

Angle Quatre-Bourgeois et boul. Duplessis

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| 63 MAGASINS
POUR MIEUX VOUS SERVIR | 29 LOTO-QUÉBEC |
| 1 K. MART | 30 LE COFFRET |
| 2 COMPTOIR MANUFACTURIER | 31 MON BALUCHON |
| 3 CHAUSURES GAGNON | 32 LE KIOSQUE ROY |
| 4 FRIERE | 33 CREATION |
| 5 YVETTE TREMBLAY | 34 HELENE DROUIN |
| 6 PHARMESCOMPES | 35 LAINE SUZANNE |
| 7 JEAN COUTU | 36 LUCIEN GAUVIN INC. |
| 8 QUÉBEC SPORTS | 37 REITMAN'S |
| 9 HYPERMARCHÉ | 38 RADIO SHACK |
| 10 BONNIE & CLYDE | 39 GIREX SPORT LTÉE |
| 11 BOUTIK MIMI | 40 LES VOYAGES ULYSSE |
| 12 LE POINT EXPRESS | 41 TAILLEUR SAM |
| 13 BANQUE | 42 PAPETERIE ECONO |
| 14 DE NOUVELLE ECOSSE | 43 SALON LE COUPLE |
| 15 G.H. DECHÈNE & FILS | 44 PILI DU FACE |
| 16 STE-FAY PET SHOP | 45 LE ROYAUME DU DISQUE |
| 17 DISTRIBUTION | 46 MERJACK INC. |
| 18 AUX CONSOMMATEURS | 47 P.K. NIK |
| 19 BANQUE NATIONALE | 48 BOUTIQUE DES ÉTOILES |
| 20 COMPO-MEUBLES | 49 WATER-MATIC |
| 21 JE-JAC | 50 ENCADREMENTS STE-ANNE |
| 22 JACQUES CIMON | 51 LE BABRIN |
| 23 LE PARFUMEUR | 52 MADELINE BEDARD |
| 24 TABAGIE LES BOURGEOIS | 53 BOUTIQUE LA PYRAMIDE |
| 25 LE PERMANENT | 54 RESTAURANT LE BAHUT |
| 26 CHAUSURES MADEMOISELLE | 55 MULTI-DELICES |
| 27 VISIO-SON | 56 A. DE BLOIS |
| 28 LA BUCHE ARDENTE | 57 SERVICE INFO |
| 29 CHAUSURES FAN-FAN | 58 LIBRAIRIE GEMINI ENR |
| 30 G.P. PHENICIA | 59 CAFE EN GRANS |
| 31 LA CHLOEOPHYLLE | 60 LA BESOGNE |
| 32 LE CASTOR BRICOLEUR | 61 VOLKS BRAMUS |
| 33 CASSE-CROUTE CIRCUIT | 62 LE BIJOU D'OR |
| | 63 LA BOITE A SAVON |
| | 64 LE CENTRE DU BAS |



faits divers et justice

Amendes imposées pour le trafic de cigarettes

par Marcel COLLARD

Les compagnies F. Charest Ltée, du 1196, 6e Avenue ouest, à Saint-Georges de Beauce, et René Tessier Ltée, 625 de la Montagne, à Saint-Casimir, ont été condamnées à de fortes amendes, hier, par le juge Gilles Carle, pour avoir fraudé le ministère du Revenu du Québec, en achetant des cigarettes au Nouveau-Brunswick, pour les revendre au Québec, en éludant une bonne partie de la taxe. La firme Charest a été condamnée à une amende de \$20.000 pour une fraude de \$154.000 entre le mois de septembre 1977 et le mois de mars 1979.

De son côté, René Tessier Ltée a fraudé le ministère pour une somme de \$77.000 durant la même période et l'amende fut fixée à \$10.000. Les deux entreprises bénéficient d'un délai de six mois pour payer les amendes. Une autre firme, Rossignol Wholesale Distributors, division de Allind Distributors, du 296 rue Victoria, à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, subira son enquête préliminaire le 21 mai, sous l'accusation d'avoir fraudé le ministère québécois du Revenu d'une somme de \$136.428, entre le mois de septembre 1977 et le mois de décembre 1978.

Me Léopold Vézéau représente le ministère public dans ces dossiers.

Entrave à la justice

Me Claude Champoux, procureur du ministère public, a entrepris, hier, sa preuve au procès de Johanne Perron, âgée de 23 ans, accusée d'avoir volontairement tenté d'entraver le cours de la justice en incitant Nicole Boutet, assignée comme témoin dans une cause, à rendre un faux témoignage.

Nicole Boutet a raconté que Germain Gagné l'avait prévenue, la veille d'un vol, qu'il apporterait chez elle un sac d'argent. Interrogée par les enquêteurs, craignant pour ses parents, Mlle Boutet divulguait le renseignement. Regrettant sa déclaration, se considérant comme fautive à l'endroit de Germain Gagné, elle déclara à Johanne Perron, l'amie de ce dernier, qu'elle était prête à tout pour aider. Johanne Perron lui aurait alors dicté une lettre discriminatoire qu'elle tenta de remettre au juge Anatole Corriveau qui présidait à l'enquête préliminaire de Gagné.

En réponse à Me Lawrence Corriveau, procureur de la défense, Mlle Boutet affirma que Johanne Perron l'avait laissée libre et qu'elle ne l'avait obligée d'aucune façon, lui précisant même que son geste pouvait lui occasionner une accusation de parjure. Le procès doit se poursuivre demain matin. Germain Gagné était alors accusé d'un vol à main armée commis à la Banque Provinciale, sur la 1ère Avenue, à Charlesbourg, le 13 mars 1979, pour lequel il fut d'ailleurs trouvé coupable à l'issue d'un procès devant jury et condamné par la suite à huit ans de pénitencier.

Libanais condamnés

MONTREAL (PC) — Deux citoyens d'origine libanaise, âgés d'une cinquantaine d'années, Mike Saykely et Fares Basille, ont été condamnés in absentia à des peines respectives de 10 et sept ans de prison.

Tous deux avaient été appréhendés en 1974, par la GRC, et accusés d'importation et de possession dans le but d'en faire le trafic de 87 livres de hachisch liquide.

Au terme d'un procès, qui avait commencé en mars 1975 et qui s'était poursuivi durant plusieurs semaines, les deux accusés avaient été reconnus coupables.

Puis, quand vint le temps pour le magistrat de prononcer sa sentence, les accusés avaient toujours brillé par leur absence et il s'en est suivi de nombreuses remises.

QUEBEC-MATIN

"le journal parlé" DU MATIN

avec
ROBERT MENARD
à **CKCV 1280**
bientôt 50,000 watts

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 6h30 à 9h45

JACQUES DEMERS + ROBERT MENARD
Jacques Demers (à gauche) entraîneur des Nordiques, livre ses commentaires, en exclusivité à 8h00 chaque matin (lundi au vendredi).
Robert Menard (à droite) animateur de l'émission "Québec-Matin".



...et ses collaborateurs "lève-tôt":



PIERRE GINGRAS
journaliste sportif (6h30 - 7h30 - 8h30) et anime l'émission "SPORTS EN LIBERTÉ" de 17h30 à 18h30.



DIANE HAYFIELD
journaliste



CLAUDE BEAUCHAMP
journaliste



LISE LAPOINTE
vous livre les différents bulletins de météo et la chronique "CONSUMMATION".



NORMAND LABERGE
collaborateur à la chronique de spectacles



MICHEL GAREAU
directeur du Service de l'information et collaborateur à l'émission Québec-Matin



JACQUES TEASDALE
journaliste



JACQUES RENAUD
la voix de l'information du matin



JACQUES DEMERS
la voix des Nordiques



TEX LECOR
"Les Nouvelles Insolences d'un téléphone" à 5h55 - 7h00 - 17h25



JACQUES MORENCY
la voix de l'information du matin

le "Supplément" Québec-Matin de 8h à 9h
ENTREVUES, REPORTAGES, LIGNES OUVERTES,
CONFRONTATIONS, METEO, SPORTS, DOSSIERS.
TOUT SUR L'ACTUALITE!

CKCV 1280
AU CADRAN

la radio des années 80



Bientôt 50,000 watts



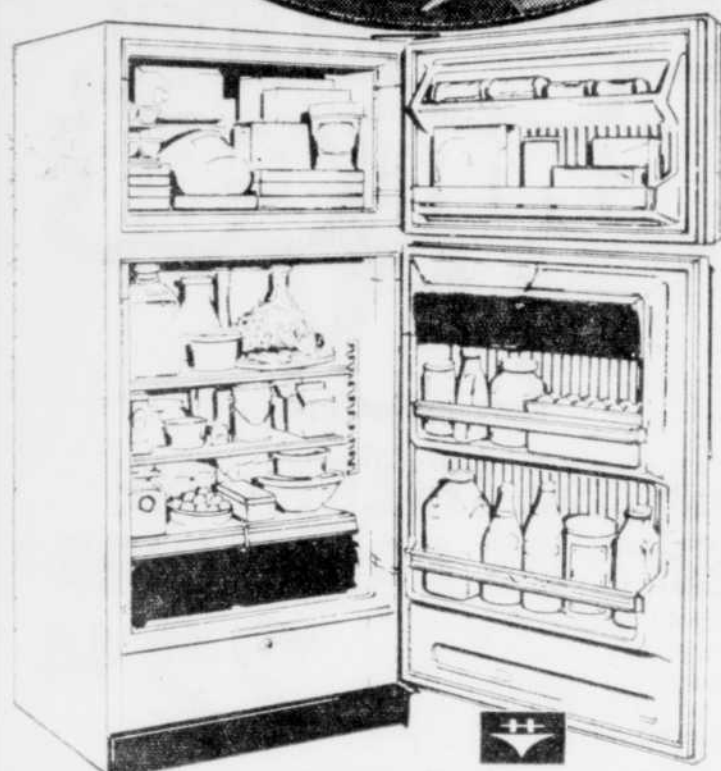
la radio du sport professionnel
à Québec



GASTON

VOUS LE PROUVE...

Des milliers de Québécois ont déjà accordé leur confiance à Gaston Levesque. Grâce à une politique de bas prix, un souci constant de la qualité et un service fiable, la réputation de Gaston Levesque n'a cessé de croître. La confiance, ça se mérite et Gaston vous le prouve...



REFRIGERATEUR

Hotpoint

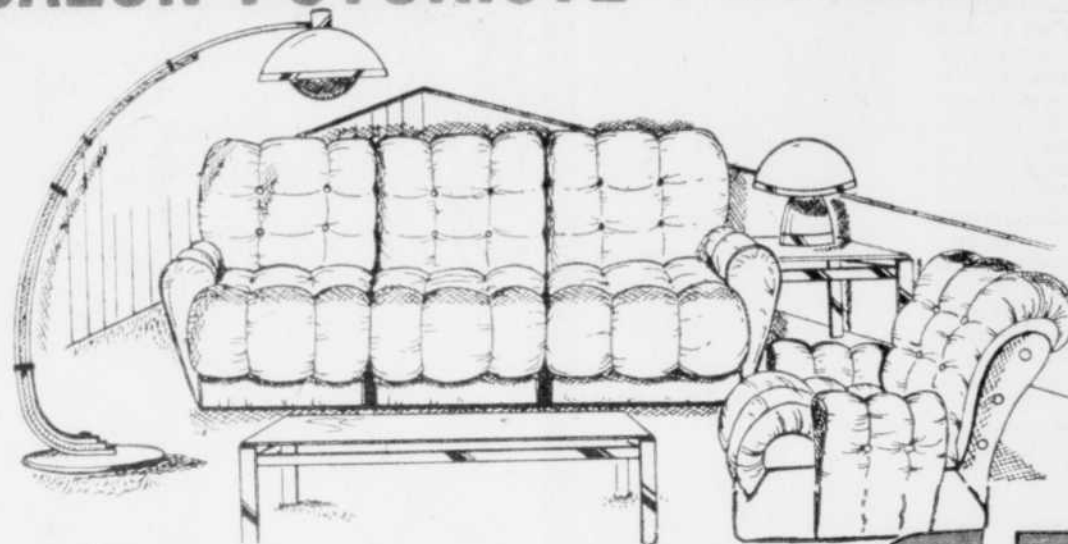
TR 158

- Capacité de 15 pi. cu. sans givre
- Garde-beurre
- Légumier
- Garde-viande
- Bac à œufs
- Clayettes pleine largeur: deux réglables et une fixe
- Deux moules à glaçons
- Choix de couleurs et blanc neige

EN VEDETTE

519.⁹⁵

SALON FUTURISTE 4 MODULES



Bras gauche, centre, bras droit et fauteuil. Choix de velours nylon ou acrylique.

PRIX

G.L.

Hotpoint

le dernier cri en électroménager

LAVEUSE

- Série # 312 • Trois programmes: régulier, apprêt permanent et délicat • Filtre autonettoyant • Couleur: blanc seulement.

SECHEUSE

- Série # 312 • Choix de 3 températures de séchage • 2 programmes: régulier minute et tricot minute • Couleur: blanc seulement.

SERVICE INCLUS

EN VEDETTE

LA PAIRE 639.⁹⁵



SALON COLONIAL



Très confortable, construction à ressorts, coussins mousse 6". Velours 100% nylon. Sofa et chaises.

PRIX

G.L.

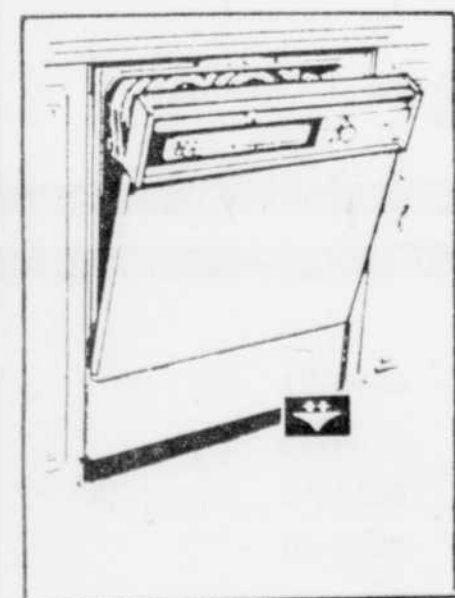
Hotpoint

MODELE ENCASTRE SU-310

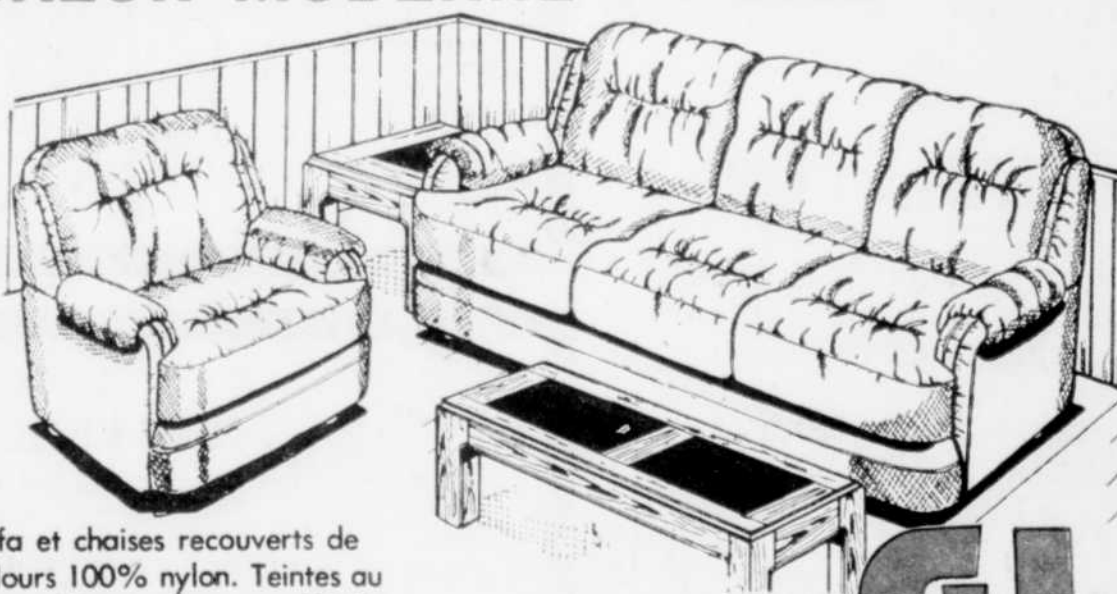
LAVE-VAISSELLE ENCASTRE

- Six cycles: casseroles, régulier, régulier économique, rinçage d'attente, abrégé et abrégé économique
- Lavage à plusieurs niveaux
- Broyeur d'aliments mous
- Doseur de produit mouillant
- Panier à cutellerie
- Isolant insonorisant
- Couleurs: amande, jaune moisson et blanc neige
- Démonstration à domicile

EN VEDETTE 359.⁹⁵



SALON MODERNE 2 PIECES



Sofa et chaises recouverts de velours 100% nylon. Teintes au choix. Sièges en mousse 7 1/2". Très confortable.

PRIX

G.L.

FUTURS COUPLES
pour choisir
votre
ameublement...



GASTON
Levesque INC.

100, RUE CHABOT, 205, ROUSSEAU
101, BEAUCAGE, VILLE VANIER. TEL.: 683-3471



Membre de la Corporation
des marchands de meubles
du Québec



par Marcel COLLARD

justice

Jugé coupable de meurtre, Normand Fortin devra purger au moins 25 ans de prison

Un jury formé de sept femmes et de cinq hommes a délibéré durant 12 heures avant de trouver Normand Fortin, âgé de 19 ans, coupable du meurtre avec préméditation de M. André Martel, assassiné d'une balle de calibre .38, le 22 juin 1979, à Charlesbourg.

Pendant que Normand Fortin semblait afficher une indifférence résignée, les jurés quittaient la salle d'audience, certains éclatant en sanglots sous le coup de l'émotion et de la fatigue. Ils avaient entamé les délibérations lundi, à 15h30, et à 17h, hier, le verdict était annoncé.

Le juge Louis Doiron, de la cour supérieure, chambre criminelle, a condamné Fortin à la prison à perpétuité, l'avisant qu'il ne pourrait aspirer à une libération conditionnelle avant 25 ans.

À l'adresse du condamné, le juge a dit que le jury avait été très sensibilisé à son cas et qu'il n'avait pas rendu le verdict de gaieté de cœur. "Vous avez vu leur réaction. Les jurés n'avaient pas le choix car vous avez commis un crime qui soulève le dégoût. Pour quelques centaines de dollars, vous avez supprimé un homme qui avait le droit de vivre. C'est un crime que la société ne pardonne pas", a ajouté le juge.

En défense, Me Marc Deslisle avait soulevé une preuve d'alibi, mais son client ayant affirmé avoir voyagé à bord d'un autobus de la CTCUQ, ce soir-là, le 22 juin 1979, Me Jean Lortie dut ébranler passablement cette preuve en démontrant que les chauffeurs d'autobus avaient fait grève du 28 janvier au 6 octobre.

La poursuite avait fait entendre des témoins qui avaient constaté la présence de Fortin, aux abords du marché d'accommodation des îlots, quelques minutes avant que M. Martel qui en était propriétaire, soit abattu après un vol de \$60. Les enquêteurs Guy Vézina, de la Sûreté du Québec et Yves Perreault, de la sûreté municipale de Charlesbourg ont relaté qu'au cours d'un interrogatoire, Fortin avait raconté que M. Martel s'était enervé, que Réjean Mathurin (son complice) l'avait menacé de son arme et que le coup était parti.

Incarcé aux cellules de la sûreté municipale de Québec, le 26 juin, après son arrestation, Mathurin aurait dit à Fortin que le revolver avait été retrouvé et qu'il allait prendre 10 ans (de prison). Là-dessus, selon ce qu'a rapporté un policier en faction à proximité des cellules, Fortin aurait répondu "on va les passer ensemble". Cet incident avait été rap-

lé aux jurés par le juge dans son adresse. Le juge avait proposé aux jurés de s'interroger sur la crédibilité des jeunes gens qui avaient aperçu Fortin de même que sur celle des enquêteurs Vézina et Perreault.

Fortin avait été inculpé, en complicité avec Réjean Mathurin, au cours du mois de décembre, relativement au meurtre de Mme Jeanne d'Arc Gaulin, le 1er juin. Cependant, en cours de procès, Me Lortie obtenait la permission de suspendre la procédure contre Fortin.

Le Soleil, Gilles Lafond
Normand FORTINLe Soleil, Gilles Lafond
Pierre LAGACE

après les révélations d'un témoin qui avait incriminé son propre frère à la place de Fortin.

59 mois pour un homicide

Le juge Jean-L. Dutil a condamné Pierre Lagace, 24 ans, de Charlesbourg, à 59 mois de prison pour avoir causé la mort de Kathleen Chayer, dans la nuit du 3 au 4

mars 1979. Le prévenu avait d'abord été accusé de meurtre, mais il a plaidé coupable, le 7 février dernier, à une accusation d'homicide involontaire.

Dans le texte de son jugement, déposé hier matin, le juge Dutil précise qu'il a tenu compte qu'une sentence

trop lourde serait susceptible de décourager Pierre Lagace dont la conduite irréprochable antérieurement laisse présager qu'il pourra réintégrer la société sans être trop traumatisé. "Malgré l'horreur que peut susciter la mort d'un enfant de cinq ans, je me dois de considérer les circonstances. Les actes de

l'accusé furent violents, mais brefs. Il est évident qu'il a perdu la tête.

"Nous ne sommes pas en face d'un crime crapuleux alors qu'un accusé pouvait profiter de certains gains; c'est plutôt un geste irréfléchi et il serait contre toute logique de punir quelqu'un,

sa vie durant, pour quelques minutes d'irresponsabilité. La mère de la victime lui a pardonné et il ne semble y avoir de son côté aucune amertume", écrit le juge.

Selon la preuve, Lagace a frappé l'enfant dans un moment d'impatience. Réalisant l'état de la petite Kathleen, il

téléphona à la mère, qui se trouvait alors à son travail. L'enfant mourut à l'hôpital des suites d'une rupture du foie.

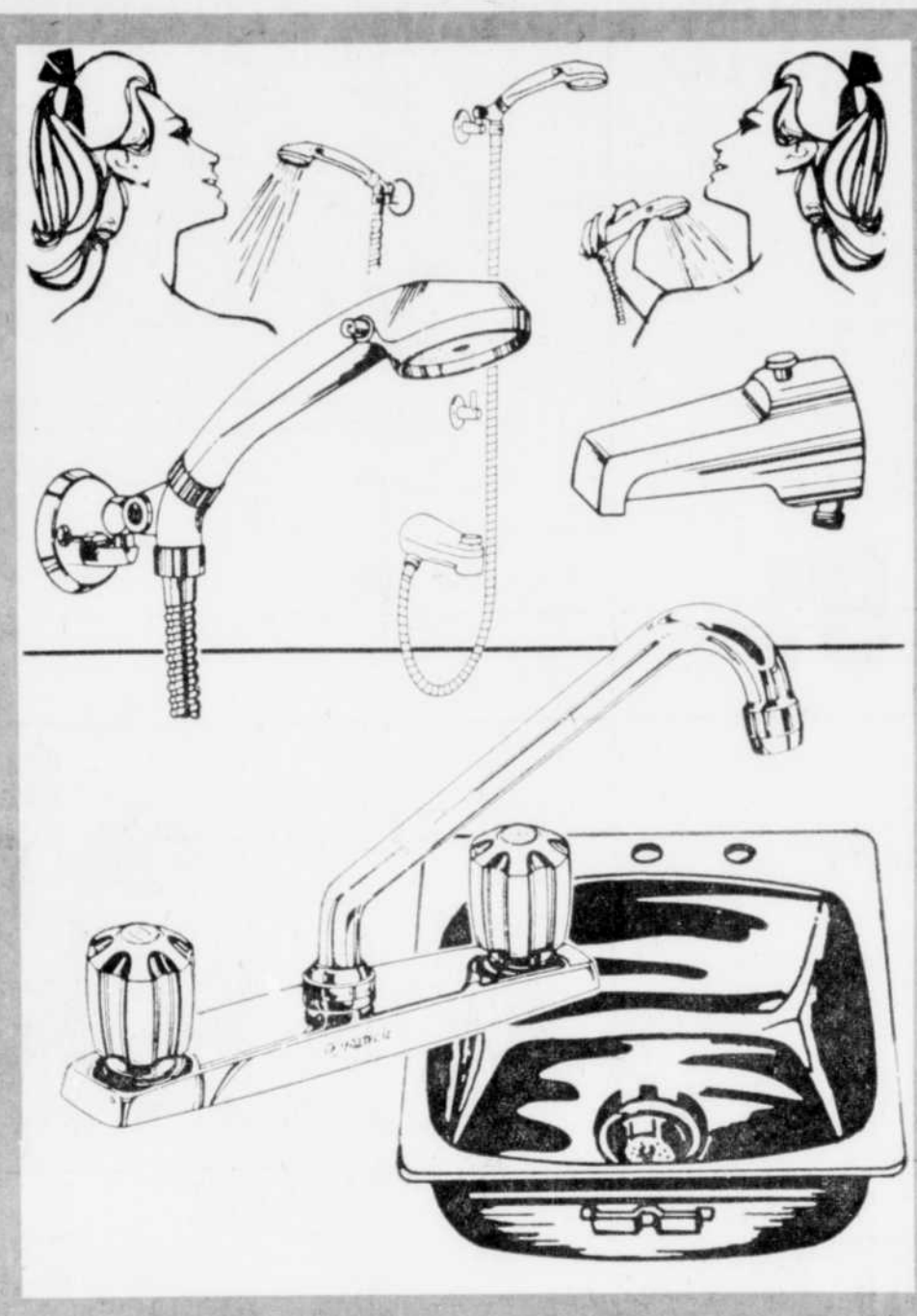
Le représentant du ministère public, Me René de la Sablonnière avait recommandé au juge d'imposer une peine de huit ans de pénit-

cier, en raison du besoin d'affirmer le droit de l'enfant à une plus grande protection. De son côté, le procureur de la défense, Me André Gaulin avait proposé une peine de cinq ans, soumettant les observations d'un travailleur social et d'un psychocriminologue comme des éléments atténuants.

SUPER SPECIAUX du 20 au 29 mars

Prix payés et emportés
Nous nous réservons
le droit de limiter les
quantités.

chez le Quincaillier



DOUCHE-TÉLÉPHONE ET BEC DE BAIGNOIRE

'Alsons'. Tête à bouton poussoir en matière plastique résistante. Coude ajustable, support chromé et boyau flexible chromé de 59". Bec de baignoire avec raccord et divertisseur 411049

22⁴⁴

ROBINET DE CUISINE 'WALTEC' CHROMÉ

Bec pivotant de 8 po. Construction robuste en laiton recouvert d'une épaisse couche de chrome. Centre de 8". Raccord universel. 411006

15⁴⁴

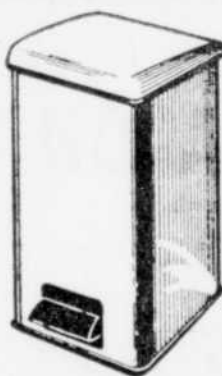
ÉVIER 'CENTURION' EN ACIER INOXYDABLE

à cuve simple, 20-1/2" x 20" x 7". Modèle à 3 ou 4 trous. Finition super-lustrée facile d'entretien. Fabriqué au Canada par KIL. 536004

\$33

POUBELLE À PÉDALE

'Ecko' en métal fini émail cuit blanc. Capacité de 17 pintes. Le couvercle se referme automatiquement. Seau en plastique blanc. 184013

6⁹⁷

ESCABEAU EN ACIER

'Laurentide'. Hauteur 64 cm (25"). Se replie et se remise dans un espace minimum. Marches rainurées, bouts de pieds en caoutchouc. 174001

10⁸⁸

TABOURET DE CUISINE

'St-Ferdinand' en bois franc, vernis satiné. Siège confortable de forme nouvelle, diamètre 12". Hauteur: 30". 282104

13⁶⁶

ERRATUM

Certaines corrections doivent être apportées à la description de quelques produits annoncés dans notre

cahier publicitaire
"SPECIAUX DE PÂQUES
STEINBERG":

1. le pqt de 8 oz de FROMAGE EN TRANCHES MINCES ENVELOPPÉES INDIVIDUELLEMENT BLACK DIAMOND comprend 12 tranches.
2. la prime de 10% n'est pas en sus du format de 880 g de la bte de CHOCOLAT INSTANTANÉ HERSHEY.
3. le prix des MOULES À PIZZA 13"x1/2" pqt de 2 SIPRATIC aurait dû être 89¢.

Nous prions notre clientèle de nous excuser pour ces erreurs.

L'Association des marchands RO-NA de la région de Québec

RIVE-NORD

QUINCAILLERIE NAP. BOILY INC.	667-7851
4094, boul. Sainte-Anne, Montmorency	
QUINCAILLERIE CARRIER & FRERES INC.	842-1951
460, boul. Pie XI, Val-Bélair	
QUINCAILLERIE VILLENEUVE & FRERES ENR.	663-9894
2300, av. Royale, Courville	
QUINCAILLERIE ED. MORENCY LTEE	522-5247
284, rue Durocher, Québec	
QUINCAILLERIE H. DURAND INC.	842-3682
359, rue Racine, Loretteville	
QUINCAILLERIE H. DURAND INC.	843-2223
254, boul. l'Ornière, Neufchâteau	
QUINCAILLERIE LOUIS-T. PARADIS INC.	872-2382
1450, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette	
QUINCAILLERIE J.-A. DORVAL ENR.	525-5212
298, rue d'Aiguillon, Québec	
QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE INC.	681-0555
255, Giguère, Ville-Varier	
QUINCAILLERIE L. BELANGER & FILS	661-3547
884, boul. Rochette, Ste-Thérèse, Beauport	
QUINCAILLERIE MORENCY INC.	683-9556
1371, Chemin Ste-Foy, Québec	
QUINCAILLERIE ODILON COTE INC.	827-3721
11193, rue Royale, Beauport	
QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC.	623-1577
8465, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg	

QUINCAILLERIE FRIGON & FILS INC.	661-3776
2378, av. Maufils, Québec	
QUINCAILLERIE DE GIFFARD INC.	667-1964
3275, rue Royale, Giffard	
QUINCAILLERIE ROBERT ENR.	628-1372
3113, 1re Avenue, Limoilou, Québec	
QUINCAILLERIE CHOUINARD INC.	653-7446
1403, rue Provencher, Cap-Rouge	
QUINCAILLERIE CREMAZIE INC.	522-2506
168, rue Crémazie ouest, Québec	
QUINVAILLECIE GIRARD ENR.	626-8791
4850, 3e Av. ouest, Charlesbourg	
QUINCAILLERIE HARVEY INC.	681-6261
2425, boul. Père-Lelièvre, Duberger, Québec	
QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE ENR.	529-9683
1201, 1re Avenue, Québec	

RIVE-SUD

QUINCAILLERIE NOEL INC.	839-8881
1010, 4e Avenue, Centre Industriel, St-Romuald	
QUINCAILLERIE MARTEL LTEE	832-8095
720, 9e Avenue, Charny	
QUINCAILLERIE FRIGON & FILS INC.	831-4302
845, Marie-Victorin, St-Nicolas-Est	
LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC.	837-0474
Lévis, Lauzon, Bienville	
QUINCAILLERIE GRONDIN & FRERE INC.	833-1494
808, Route Kennedy, Pintendre de Lévis	
QUINCAILLERIE EDOUARD NADEAU LTEE	887-3979
190, Principale, St-Gervais de Bellechasse	

PÂQUES S'EN VIENT! PRÉPAREZ-VOUS!

Profitez des nombreux spéciaux que vous offre notre cahier publicitaire encarté aujourd'hui dans ce journal et faites provisions de produits de qualité à des prix super-économiques!

Les prix indiqués dans ces pages sont valables jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 19h. Il est possible que certains articles ou formats de ces articles ne soient pas offerts dans tous nos magasins, particulièrement les articles non-alimentaires. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un coupon de garantie de prix au comptoir d'information.

SUPER SPECIAL!



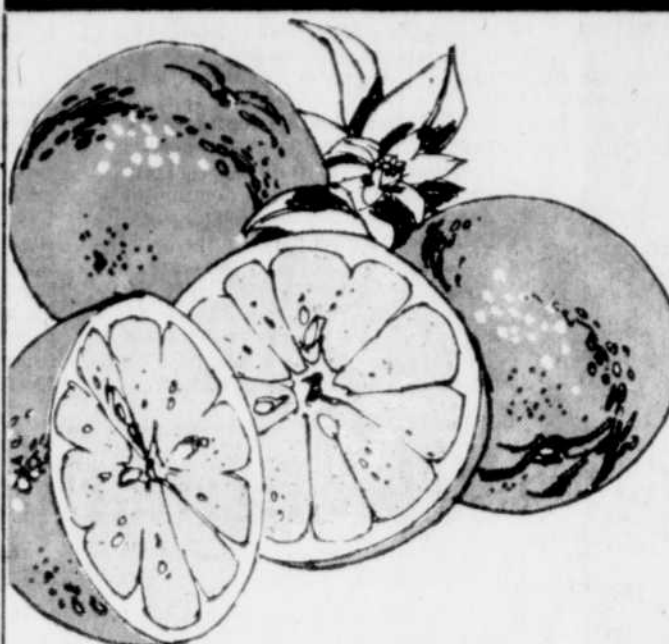
JEUNE DINDE SURGELÉE BUTTERBALL

SWIFT PREMIUM
DE MOINS DE 14 LB, CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.55 la lb
ÉCONOMISEZ: .37 la lb

1.18

SUPER SPECIAL!



ORANGES DE FLORIDE

VARIÉTÉ VALENCIA, GROSSEUR 80

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.80
ÉCONOMISEZ: .24

PIÈCE

.13
1.56

LA DOUZ.

SUPER SPECIAL!



CHAMPIGNONS

DE CULTURE CANADIENNE, CANADA NO 1
POT DE 8 OZ

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.25
ÉCONOMISEZ: .27

.98

BOUCHERIE

JAMBON DÉOSSÉ SUGAR PLUM

SWIFT
EN QUART

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 2.99 la lb
ÉCONOMISEZ: .81

2.18

ÉPICERIE

PAPIERS - MOUCHOIRS ÉLÉGANT

COULEURS AU CHOIX
2 ÉPAISSEURS
BTE DE 200

SPECIAL! PRIX RÉGULIER: .68
ÉCONOMISEZ: .10

.58

FRUITS & LÉGUMES

FRAISES

DE FLORIDE, CANADA NO 1
PANIER BIEN REMPLI
D'UNE CHOPINE

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.09
ÉCONOMISEZ: .21

.88

FRUITS & LÉGUMES

RADIS TEM COLE

DES É-U, CANADA NO 1
SAC CELLO DE 1 LB

SPECIAL! PRIX HABITUEL: .89
ÉCONOMISEZ: .31

.58

SAUCISSES FUMÉES SANS PEAU

HYGRADE

POT DE 16 OZ

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.85
ÉCONOMISEZ: .67

1.18

CROUSTILLES

HUMPTY DUMPTY
ORDINAIRE OU BARBECUE
SAC DE 250 g

SPECIAL! PRIX RÉGULIER: 1.29
ÉCONOMISEZ: .40

.89

RUTABAGA

DU QUÉBEC, CANADA NO 1
LA LB

.10

PRUNEAUX SUNSWEET
DE CALIFORNIE, GROSSEUR MOYENNE
SAC CELLO DE 2 LB

2.79

OIGNONS VERTS

DU MEXIQUE, CANADA NO 1
LA BOTTE

4/1.00

JACINTHE
À L'UNITÉ
POT DE 4"

1.19

BOLOGNE
AU MORCEAU
ORDINAIRE OU CIRE
MAPLE LEAF LA LB

.88

PASTRAMI DE
BOEUF FUMÉ
CORSH NOIX DE RONDE
LA LB (magasins avec comp-
toir de charcuterie seulement)

3.98

ROULÉS AUX OEUFS
À LA VIANDE
WONG WING
POT DE 12

1.68

FILET
DE MORUE
SURGELÉ
NICKERSON
28 OZ

1.98

BOULANGERIE

BEIGNES AU SUCRE

STEINBERG
POT DE 12

SPECIAL! PRIX HABITUEL: .99
ÉCONOMISEZ: .40

.59

BOULANGERIE

TARTE AUX POMMES

STEINBERG
AVEC OU SANS CANNELLE
20 OZ

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.33
ÉCONOMISEZ: .44

.89

BOEUF FUMÉ
EN TRANCHES
HER PAK
POT DE 3 SACHETS
DE 2 OZ

2.05

PASTRAMI
EN TRANCHES
HER PAK
POT DE 6 OZ

2.35

JAMBON DÉOSSÉ
OLDE FASHIONED
SCHNEIDER LA LB
(Magasins avec comptoir de
charcuterie seulement)

3.48

BACON EN
TRANCHES
SANS CROÛTTE
LAZY MAPLE DE SWIFT
500 g

1.18

ROULÉ À LA GELÉE

STEINBERG
10 OZ

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.09
ÉCONOMISEZ: .20

.89

GÂTEAU À L'ANCIENNE

STEINBERG
16 OZ

SPECIAL! PRIX HABITUEL: 1.49
ÉCONOMISEZ: .40

1.09



STEINBERG

Oui,
Steinberg
est de
votre côté.



**pierre
champagne**

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434



Des gais lurons au beach party.

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Party sur le sable en mars

Croyez-le ou non mais, ce soir, les propriétaires de la brasserie La Houblonnière de Sainte-Foy ont décidé de tenir une "épluchette de blé d'Inde" sur la plage.

Quelle plage? Quel blé d'Inde? C'est une histoire de fous.

Depuis dimanche soir, le propriétaire de la brasserie en question, M. Roger Chouinard, aidé de son administrateur, M. Guy Samson, et de quelques amis ont étendu sur le plancher de cette brasserie-disco... 34 tonnes de sable. Vous avez bien lu: 34 tonnes de sable fin. Il a fallu décharger les benues de deux camions de 10 roues pour recouvrir le plancher de l'établissement d'une couche de sable variant de six pouces à un pied.

Ce soir, pour faire les choses en grand, on tient à la "Houblonnière

Beach", sise entre Place Sainte-Foy et Place Laurier, une épluchette de blé d'Inde. Ou est-ce que l'on peut se procurer des épis de maïs, 1.000 épis de maïs, à ce temps-ci de l'année? En Californie, en Floride ou au Mexique, tout comme les oranges. Il suffisait d'y penser.

Hier soir, on profitait de cette plage, la seule plage disponible à Québec en mars, pour y tenir un concours de Miss Bikini et, demain soir, ce sont les hommes qui seront à l'honneur à l'occasion d'un concours de M. Muscle.

En fin de semaine, un aspirateur industriel viendra enlever de La Houblonnière les 34 tonnes de sable qui y auront passé la semaine. Si vous vous y présentez, cette semaine, en maillot de bain, l'entrée est gratuite.

Fêtes du 24 juin

Si vous avez l'intention de vous impliquer dans la préparation de la fête nationale des Québécois (le 24 juin bien sûr)... grouillez-vous pour faire connaître vos intentions à qui de droit.

Les groupes ou individus qui ont l'intention d'organiser une fête dans leur milieu doivent communiquer, avant le 19 avril, avec la Corporation des fêtes du 24 juin, 116 rue Saint-Pierre, Québec, c.p. 37, Station B, G1K 7A1.

Les festivités peuvent être de toutes sortes: concours et danses populaires, boustifaille et fête communautaire, décoration de rues et de maisons, feux de joie animés, activités folkloriques, etc.. Si la chose vous intéresse, vous aurez davantage de renseignements en téléphonant à 692.3032. Prière de noter que la Corporation des fêtes du 24 juin n'a pas l'intention de subventionner ce qui pourrait res-

sembler à un "party" privé. Les profiteurs de subventions professionnelles sont donc priés de s'abstenir.

L'an dernier, dans la seule région 03, environ 140 projets avaient été acceptés. On croit être en mesure d'en subventionner tout autant, cette année. Vous devez cependant faire connaître votre intention au plus tôt.

La Corporation des fêtes du 24 juin, c'est un peu une invention des "péquistes". Avant l'arrivée du Parti québécois, le gouvernement ne subventionnait que les grandes fêtes qui se déroulaient sur le mont Royal ou sur les plaines d'Abraham. Depuis trois ans cependant, les fêtes du 24 juin se sont démocratisées. Cette année, on a l'intention de les décentraliser davantage. Si vous voulez y participer, faites connaître votre intention avant le 19 avril.



Mme Hélène Léger (au centre) a inauguré à Québec le 49e restaurant St-Hubert. Elle est accompagnée de Mme Nicole Martin, à gauche, et de Mme Lisette Martin.

Croissance surprenante

Les Rotisseries Saint-Hubert ont inauguré cette semaine, à Québec, un nouveau restaurant, le 49e du circuit, situé au 601 boulevard Hamel. Présidée par Mme Hélène Léger, la compagnie familiale des Rotisseries Saint-Hubert inaugurerait ainsi sa 27e succursale en 14 mois.

À Québec, l'établissement de Saint-Hubert est exploité par les deux frères Claude et Marcel Martin, les neveux de la présidente, Mme Léger. Les frères Martin devaient ouvrir leur premier comptoir de livraison à Québec le 10 juillet 1967. Depuis lors, la compagnie a créé plus de 400 emplois et investi plus de \$3 millions dans la région.

Le Saint-Hubert du boulevard Hamel est le sixième de l'agglomération de Québec, et Claude Martin devait déclarer, lors de l'inauguration de ce restaurant qui peut recevoir plus de 200 clients, qu'il ne

faudrait pas attendre très longtemps avant que deux autres rotisseries ouvrent leurs portes dans la région. L'une d'elle sera située sur le boulevard Masson, près du boulevard de la Capitale et l'autre sur le terrain de l'ancienne "Bastogne", juste à côté du Baron Rouge, sur le boulevard Sainte-Anne. Ces deux nouvelles rotisseries demanderont un investissement de \$2,5 millions.

Le 50e restaurant Saint-Hubert sera inauguré très bientôt à Ottawa. Le premier avait été ouvert en 1951 sur la rue Saint-Hubert à Montréal (d'où le nom). Qu'est-ce qui fait, d'après vous, que les Rotisseries Saint-Hubert aient autant de succès? Si vous ne le savez pas, faites-vous venir une poitrine et vous comprendrez tout. Il ne faut pas chercher midi à 14h. Si le poulet de Saint-Hubert n'était pas délectable, on ne compterait pas 50 rotisseries au Québec. Point final.

Mon carnet mondain

Gilda my love

Gilda est de nouveau à l'affiche, au "Grand Salon Fernando" jusqu'au 14 avril. Ce soir, c'est la première à Québec de son nouveau spectacle "Gilda, je t'aime". Neuf artistes sont en scène. Espérons seulement que ce nouveau spectacle de Gilda sera plus francophone que son dernier. Parce que moi, imaginez-vous donc, je n'aime pas, mais alors pas du tout, subir un spectacle en anglais du "vicomte Jean Gilda de Mortellaro". Quand un Français parle en anglais chez Fernando dans la rue Saint-Louis du Vieux-Québec... ça m'emmerde et je dis au monde de ne pas y aller.

Tournoi de GO

Il y aura un tournoi de "GO", jeudi le 20 mars, à 19h, au pavillon Parent de l'université Laval. Le "GO" est un jeu chinois qui peut s'apparenter aux échecs. Ceux qui veulent s'y inscrire devront déboursier \$2 et le tournoi durera cinq rondes qui se disputeront durant trois jours consécutifs.

Le cinéma: un art

Ce soir, à 20h, à l'Institut canadien, 37 rue Saint-Angèle, le ministère des Affaires culturelles présentera un film pour illustrer comment, d'une simple lanterne perfectionnée, le cinématographe est passé du spectacle, puis à l'art.

AFEAS

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale, cercle Montcalm, invite ses membres à assister à sa prochaine assemblée, tenue sous le thème du "travail à temps partiel", ce soir à 20h, à la sacristie de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens.

Société de généalogie

M. Roland-J. Auger, généalogiste aux archives nationales du Québec présente, ce soir à 20h, à l'amphithéâtre de l'édifice "G", devant les membres de la Société de généalogie de Québec, une conférence intitulée "Brouilles généalogiques: mœurs et coutumes anciennes".

Au parrain des artistes

Le Parrain des artistes reçoit, ce soir, à 20h, au 302 rue Lavigne, Jean Potvin et Marcel Toupin deux artistes qui exposeront leurs oeuvres dans cette galerie d'art jusqu'au 31 mars.

Entraide

Tous les sociétaires de l'Entraide de assurance-vie sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra ce soir, à 20h, à l'Auberge des Gouverneurs du boulevard Saint-Cyrille. Il y aura présentation des états financiers, des différents rapports d'activités et on en profitera pour élire trois administrateurs.

Charcuterie

Ce soir à 19h30 au gymnase de l'école Sainte-Geneviève du 3200 rue d'Amours, le Cercle des fermières de Sainte-Geneviève tient une dégustation de charcuterie avec démonstration par des spécialistes de ce domaine.

Julie Arel

En collaboration avec le comité féminin du club Lions de Lévis, Julie Arel chante ses plus belles mélodies, ce soir, à 20h, aux Galeries Chagnon. Le public présent pourra également assister à un défilé de mode printemps-été (un autre).

De Budapest à Montréal

Un lecteur qui s'est acheté récemment un matelas pneumatique (il a sans doute voulu profiter des ventes pré-saison) m'a expédié la garantie qui accompagnait cet article fabriqué à Budapest, en Hongrie.

Il est écrit: "Ce matelas est fait du matériel sans fautes et c'était soumis deux fois à un contrôle, notre entreprise y prend la garantie. Si malgré tout à la date de l'achat un défaut serait trouvé dans le matériel, nous le remplacerons aussitôt. Traitement incorrect ou détérioration extérieures nous déchargent de tout remplacement".

"La Hungarian Trading Company for Chemicals" de Budapest devrait passer chez Berlitz.

Quand ce sont des Hongrois de Budapest qui "mangent" la langue française, l'erreur, si elle n'est pas

pardonnable peut au moins être compréhensible, mais quand des Montréalais font la même chose, là je ne marche pas.

Stanley L. Schulman, comptable agréé de la firme Bick, Ansky, Minkoff et Kozlick (1255 Phillips Square Suite 803 Montréal) vient d'expédier la lettre suivante à un de ses clients de Sainte-Foy:

"Pour des besoins de vérification seulement nous vous prions de bien vouloir confirmer directement à soussigné l'information suivant de Compact-Rent-A-Car..."

Bick, Ansky, Minkoff et Kozlick ont peut-être reçu du gouvernement leur "certificat de francisation", mais si j'étais de l'Office de la langue française, j'y retournerais au 1255 Phillips Square, suite 803... "pour des besoins de vérification" comme ils l'écrivent si bien.

"la maison du couple"

J.O. FISET

Le système de cuisson Jenn-Air respire...

Vous découvrirez qu'une cuisine Jenn-Air, c'est une cuisine fraîche!

JENN-AIR



- La "cuisson d'été" à longueur d'année
- Aucune odeur
- Aucune fumée
- Même cuisson que sur le charbon de bois

Nouveau système de cuisson domestique

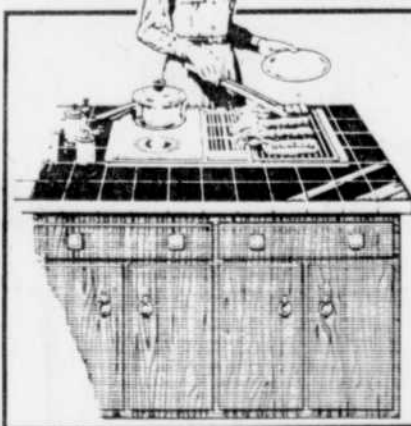
le plus polyvalent qui soit

- Cuisson naturelle
- Plaque et gril interchangeables
- 4 ronds, 2 ronds et un gril ou 2 grils au choix.

Si vous possédez votre propre cuisinière, vous pouvez vous procurer seulement la plaque simple ou double

JENN-AIR

encastrable sur 18" de comptoir



Humour rétro!

Pour trouver ce qu'il te faut, N'attends pas trop. Viens chez J.O.

Tu paieras avec ton rétro!

Du lundi au mercredi de 9h à 5h30; le jeudi et le vendredi de 9h à 9h et le samedi de 9h à 5h.

Futurs couples!

d'acheter vos meubles pendant cette vente!

Livraison immédiate ou mise de côté.

"la maison du couple"

J.O. FISET

55, DORCHESTER SUD
525-6101

meubles
prestige

Les 100 millions de dollars de chiffres d'affaires des 120 magasins Prestige permettent un pouvoir d'achat exceptionnel!

Les premiers bénéficiaires sont nos clients car nous pouvons leur offrir:

CHOIX QUALITE BAS PRIX



Accident spectaculaire

Les débris qui jonchent le pavé à cette intersection, dans l'est de la ville de Toronto, sont le résultat d'un accident impliquant quatre véhicules, dont le conducteur avait perdu la maîtrise, a heurté trois autres véhicules, un poteau et une boîte aux lettres. Les occupants des autres véhicules n'ont subi que de légères blessures. Deux adolescents ont été tués quand leur camionnette



NOUS AVONS DES IDÉES

MEUBLES DE DEMAIN

AUJOURD'HUI!

- LAVABLES
- A L'ÉPREUVE DES BULLDOZERS
- INDESTRUCTIBLES

DIRECTEMENT
DU MANUFACTURIER

PRIX SPÉCIAL

\$179⁹⁵

ENSEMBLE
3 MCX

1 fauteuil lit 2 places
1 table ronde ou carrée
1 fauteuil lit 1 place

COMPOSEZ
VOS PROPRES
ENSEMBLES

GRAND
CHOIX
DE MATELAS
MOUSSE
D'URETHANE

JEUX DE COUSSINS
FORMANT DES MEUBLES.
NOMBRE DE MORCEAUX ILLIMITÉ...



SECTIONNELS, CAUSEUSES,
APPUIE-BRAS, CHAISES T.V., ETC.
OFFERTS DANS CE
GENRE DE MEUBLES

CELUI ILLUSTRÉ \$369.95

SPÉCIAL
189⁹⁵

ENSEMBLES 4 MORCEAUX
3 CHAISES, 1 TABLE
VELOURS COTÉLÉ
VELOURS IMPRIME MODERNE, NYLON POLYPROPYLENE

CENTRE DU REMBOURREUR

3 MAGASINS
POUR VOUS SERVIR
PLACE LAURIER
Ste-Foy



QUÉBEC
2090,
boul. Ste-Anne
(angle Canadienne)
663-2961

LÉVIS
55,
rue Deltale
(coin Transcanadienne)
833-7612

651-5800

QUÉBEC SEULEMENT: VISITEZ VOTRE DÉPARTEMENT D'APPAREILS ELECTROMENAGERS

JUSQU'AU 22 MARS
GRANDE VENTE
PRE-INVENTAIRE
RABAIS DE

10% À 30%

SUR TOUT LE STOCK RÉGULIER
VENEZ PROFITER DE NOS
PRIX RÉDUITS ET ÉPARGNEZ

30%

LE LIVRE DE
POCHE

Sur les collections
de poche:
J'ai lu - Folio -
Idées -
Microcosme -
Points - 10-18 -
G.-F. - Club des
Masques -
Marabout

30%

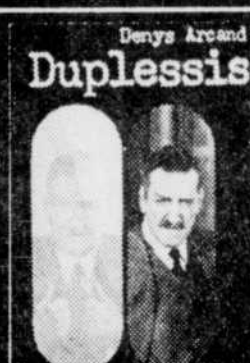
20% LITTÉRATURE
DE JEUNESSE

20% LITTÉRATURE
GÉNÉRALE
FRANÇAISE ET QUÉBÉCOISE

10% À 20%

Sciences Humaines: Philosophie - Théologie -
Ecriture Sainte - Pastorale - Catéchèse - Etc.
En vente seulement au Centre de Documentation Pastorale de Québec
1073, boul. St-Cyrille ouest

COMPTOIRS D'AUBAINES
99¢ À 12.99



PRIX REG.: 12.95
PRIX ACTION
8.99



PRIX REG.: 36.00
PRIX ACTION
24.99



PRIX REG.: 8.95
PRIX ACTION
5.99



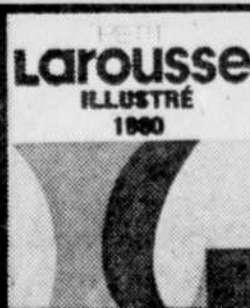
PRIX REG.: 3.95
PRIX ACTION
2.99



PRIX REG.: 14.95
PRIX ACTION
10.99



PRIX REG.: 14.95
PRIX ACTION
11.99



PRIX REG.: 28.00
PRIX ACTION
19.99



PRIX REG.: 20.00
PRIX ACTION
49.99



PRIX REG.: 25.00
PRIX ACTION
45.99



librairie
L'ACTION Ltée

PLACE LAURIER, SAINTE-FOY - MAIL ST-ROCH, CENTRE-VILLE, QUÉBEC -
CARREFOUR CHARLESBOURG - CENTRE D'ACHAT LEBOURGNEUF - CENTRE DE
DOCUMENTATION PASTORALE DE QUÉBEC, 1073, BOUL. ST-CYRILLE OUEST -
SIEGE SOCIAL: 975, BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC - LIBRAIRIE AGREE
Personnel courtois et qualifié à votre service



AU RYTHME DE PLACE STE-FOY

Du 3 au 22 mars

Vivez d'agréables moments au rythme de Place Ste-Foy.

Le rythme et le son d'un orchestre Big Band choisi parmi les professionnels de l'Association des Musiciens de Québec charmeront vos oreilles alors que la mode fera défiler sous vos yeux son originalité et ses attraits.

Venez vous détendre au rythme de Place Ste-Foy jeudi le 20 mars à 18h30, vendredi le 21 mars à midi et 18h30 et samedi le 22 mars à compter de 11h30.

Un spectacle de quarante-cinq minutes qui vous fera vibrer au son d'un Big Band et vivre au rythme de Place Ste-Foy, de nature à vous plaire.

**PLACE
STE-FOY**

DE NATURE

AVOUS PLAIRE

NOTEZ BIEN:

Vu le mauvais temps de vendredi dernier le 14 mars, notre spectacle et revue de mode prévu a été reporté à vendredi le 21 mars à midi.